

SOS



le bulletin de l'anpcen

' Save Our Sky - Sauver notre ciel '

www.anpcen.fr/

No. 45 Été 2011

Position de l'ANPCEN
sur la norme de l'AFNOR
(voir p.4)



Lancement du concours «Villes
et Villes Etoilés 2011», c'est
parti ! voir p.5

*La nuit se penche sur nous pour nous
parler ses langages silencieux, tout
espoir et toute pureté contenus dans
ses profondeurs.*

Christopher Dewdney

Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes
parrainée par Hubert Reeves / affiliée FNE et IDA



ANPCEN c/o SAF - 3, rue beethoven - 75016 Paris

www.anpcen.fr

Sommaire

Rédaction

Directeur de la publication :

Anne-Marie Ducroux

Rédacteur en chef :

Christophe Martin-Brisset

Maquette :

Sergio Ilovaisky ANPCEN 04

Merci à tous nos contributeurs qui ont permis la réalisation de ce numéro 45 de SOS, le bulletin de l'ANPCEN :

Couverture Observatoire de Fontaines-en-Sologne sous la pleine Lune • Hubert Reeves • Jean-Michel Lazou / Christophe Martin-Brisset • La Marseillaise • Véronique Guillaume La Tribune • Le Courrier de l'Ouest • Département de l'Eure • Laurent Huou Presse Océan • Arcachon en Direct • Le Dauphiné • Mairie de Challes • Marion Courtassol Nice Matin • Le Figaro.fr • Laurie Joanou Le Progrès • P. Séjournet Dernières Nouvelles d'Alsace • L'union Presse.fr • Villes de Valençay • Fondettes la Magazine • Nicolas Bessolaz • Ph. Chapelle La Montagne • Renato Ferrari Nice Premium • Florent Bailleul ANPCEN 06 • Nicolas Outters ANPCEN 74 • Jean-Michel Lazou ANPCEN 67 • Les Echos • Bernard Bouillon La Montagne • Ciel & Espace • l'ASTROLab du Mont-Mégantic • Gizmodo.fr • E.Lattes Noé Conservation • Sciences & Vie • Jean-François Blanchet / Nicolas Bessolaz

Impression :

Imprimerie Indika
25, chemin de Chapitre
31000 Toulouse
www.indika.fr
Certification ISO 14001
et membre du réseau Imprim'Vert

SOS est édité par l'ANPCEN, l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes, parrainée par Hubert Reeves / affiliée FNE et IDA.

ANPCEN c/o SAF
3, rue Beethoven
75016 Paris
www.anpcen.fr

Contacts :

Anne-Marie Ducroux
Présidente

Christophe Martin-Brisset
Rédacteur en chef
christophe.martin-brisset@anpcen.fr

Villes et Villages étoilés	5-8
Actions des Communes	9-16
Actions des Correspondants	17-20
Législatif	20-23
Biodiversité	24
Santé	25
ANPCEN	26-27
Divers	28

★ Hymne à la nuit ★

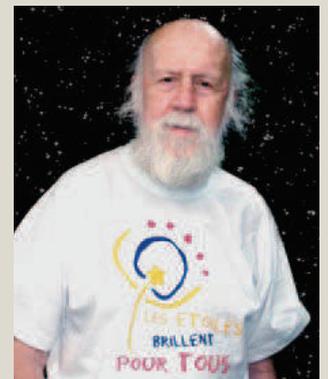
« Les nuits étoilées de mon enfance sont d'éblouissants souvenirs. Les enfants de demain auront-ils la même chance ? Déjà aujourd'hui au lieu d'avoir des cieus nocturnes en fête, ils sont blafards. Les lumières de nos villes agissant comme des éteignoirs d'étoiles. Des milliers de générations d'humains ont bénéficié de l'alternance du jour et de la nuit.

Vivre continuellement dans la lumière ou continuellement dans l'obscurité, c'est se soustraire à cette bénéfique alternance. Elle est indispensable à toutes les espèces hormis celles qui se sont, au cours des millénaires, adaptées à des situations extrêmes, au fond des grottes souterraines par exemple.

L'ANPCEN concentre son énergie à rallumer les constellations pour le bénéfice des Terriens de toutes espèces. En tant qu'astronome, et en tant que président d'une association engagée pour l'humanité et la biodiversité, je parraine avec plaisir cette association vouée au ciel nocturne. Ne nous privons pas des rendez-vous nocturnes avec les étoiles. »

Hubert REEVES

Astrophysicien
Président de l'association
Ligue Roc/Humanité & Biodiversité



Editorial

Regarder autrement la lumière, avancer vers les progrès à faire, retirer la norme expérimentale actuelle

Un flux continu d'eau dans une rue parvient désormais à nous choquer, au minimum à nous interroger, mais il n'en est pas encore de même pour la lumière ! Elus, services, citoyens, nous devons apprendre à regarder la lumière comme un robinet silencieux que nous laissons ouvert sans limite et sans question, sur les bâtiments, les édifices ; il faut voir autrement les flux de lumière orientés vers le ciel, vers des espaces naturels qui ont besoin de la nuit, entrant dans les domiciles et perturbant le sommeil quotidiennement. Les conséquences économiques, sociales et environnementales sont trop lourdes.

Le progrès c'était la lumière ; disposer de la lumière, de manière adaptée dans le temps ou l'espace, fut une réelle avancée pour tous. Désormais, en France, ce qui pose question n'est plus « l'accès » mais « l'excès » de lumière. Il est nécessaire et possible d'améliorer ce « service de la lumière » pour qu'il soit celui du XXIème siècle. Le progrès ne réside pas nécessairement en équipements et investissements... Une décision du conseil municipal après consultation des habitants pour éteindre certaines zones aux heures inutiles peut suffire ! Les communes disent économiser entre 25 et 50 % de leur budget électricité.

La quantité de lumière émise la nuit ne cesse en effet d'augmenter : déjà 9 millions de points lumineux en France et plus de 45 % des dépenses en électricité des communes. Multiplier les éclairages et de manière continue ne crée plus l'événement et surtout finit par transformer un service initial à la collectivité, en une série de problèmes. L'excès de lumière et ses usages inadaptés ont de nombreuses conséquences néfastes et connues : perturbations du sommeil, incitation au bruit, production inutile d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre, de déchets nucléaires, impacts sur la biodiversité nocturne, incapacité à observer le ciel étoilé...

Pour la première fois, la loi Grenelle I a exprimé l'ambition « de mesures de prévention, de suppression ou de limitation ». Mais où est-elle dans la norme expérimentale de l'Afnor XP90-013, sortie en 2011, impulsée par le Ministère de l'Ecologie ? Une norme qui n'améliore pas la situation actuelle est inutile. L'ANPCEN en demande le retrait et la non homologation. Il n'est pas dans l'intérêt des citoyens et des élus d'accepter une norme ratant l'objectif et qui ne peut être comprise que par recours à des professionnels et des bureaux d'étude facturant leurs prestations.

Paradoxale, la norme promeut le principe de seuils à maintenir sans fixer aucun maximal à ne pas dépasser. Laxiste dans la définition des seuils, elle va à l'encontre de préconisations scientifiques internationales. Elliptique, elle élimine complètement du champ des nuisances lumineuses, les effets biologiques sur les humains et sur la biodiversité, pourtant eux aussi à « prévenir, supprimer, limiter » comme le dit la loi.

Enfin, élaborée majoritairement entre professionnels de l'éclairage dont la vision et les intérêts priment, cette norme naît dans une gouvernance périmée en France où la recherche d'équilibre entre les parties prenantes est devenue la référence. Périmée en Europe, aussi, où même la commission européenne de normalisation recommande désormais d'examiner les questions environnementales au sein des normes et demande à tous ses comités nationaux d'en rendre compte.

L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement nocturnes, d'intérêt général, n'a rien à vendre. Elle demande l'interruption du processus qui conduirait cette norme à l'homologation en l'état. Elle demande au Ministère de l'Ecologie et du Développement durable de ne pas abdiquer de ses missions environnementales, dans tous les textes, décrets, arrêtés et normes, en cours. Elle demande au ministère de ne pas cautionner des processus de gouvernance qui ne sont plus conformes à ce qu'il préconise lui-même à travers la tenue du Grenelle de l'environnement, et notamment pour la partie des activités de l'Afnor qui reçoit des subventions publiques. Enfin, elle appelle le ministère à ne pas cautionner des prescriptions qu'il sera, comme les communes, dans l'incapacité, technique ou financière, de contrôler de manière simple, ce qui conduira soit à ne rien changer à la situation actuelle soit à coûter très cher à la communauté.

Des élus clairvoyants, des syndicats d'électrification, beaucoup d'acteurs sur le terrain commencent à changer de cap. Quand ils ne le font pas, les citoyens avisés doivent prendre le relais pour inciter leurs représentants à assurer un éclairage fonctionnel utile, un éclairage événementiel pour les festivités ponctuelles, mais ne pas accepter une augmentation continue de la lumière la nuit sans condition. Pour cela, le fait d'exercer la capacité à faire un choix politique et citoyen est bien supérieur à l'objectif de faire appliquer une norme technique à laquelle personne ne comprendra rien.

Des collectivités ont commencé à regarder les contrats passés avec leurs prestataires d'accès à l'eau avec des critères environnementaux et même un grand prestataire promeut une nouvelle tarification qui ne serait plus basée sur la consommation ce qui semble de bon sens face à un enjeu de ressources rares au XXIe siècle. Il devrait en être de même pour les contrats passés et les textes sur la lumière ! L'ANPCEN est prête à œuvrer avec elles.

*Anne-Marie Ducroux
Présidente de l'ANPCEN*



**La Nuit, c'est le temps du repos, le temps du rêve,
mais aussi le temps de la contemplation !**

Communiqué de Presse

L'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) appelle au retrait de la norme expérimentale AFNOR censée « minimiser » les « nuisances lumineuses extérieures »

Paris, le 15 juin 2011 - L'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) appelle au retrait de la norme expérimentale AFNOR XP X90-013 relative aux nuisances lumineuses, publiée fin mars 2011, demande sa révision et s'oppose à son éventuel processus d'homologation. « Sa mise en application conduirait à la validation des pratiques actuelles avec leurs conséquences connues sur l'environnement nocturne et un gain négligeable en matière d'efficacité énergétique. De plus, elle néglige les conséquences de la lumière artificielle sur la biodiversité et sur les humains. Cette norme sera donc non seulement inutile mais d'une mise en oeuvre coûteuse, car la complexité de la méthode nécessite, pour les 36 000 communes françaises, le recours systématique à des bureaux d'étude pour chaque projet d'éclairage, déclare l'ANPCEN, association d'intérêt général »

Pourtant, pour la première fois comme un progrès, le Grenelle de l'environnement avait fait apparaître¹ dans ses deux lois l'objectif de lutter contre les nuisances lumineuses. En constante augmentation en effet, celles-ci réunissent à la fois des enjeux de limitation des intrusions de lumière avec leurs conséquences notamment sur le sommeil humain, de limitation des impacts sur la biodiversité, nocturne en particulier, un enjeu de réduction des consommations inutiles d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre liées, de réduction de dépenses publiques évitables, un enjeu de préservation de la capacité d'observation du ciel nocturne, des enjeux enfin de régulation et de contrôle par l'Etat, de gouvernance des normes, ainsi que leur limitation ou simplification lorsque celles-ci n'apportent pas un progrès à la situation antérieure.

Le texte de la norme lui-même reconnaît les nuisances créées par des éclairages inadaptés ou excessifs et la nécessité d'y remédier, mais s'il indique : « il n'existe pas de travaux de normalisation internationaux ou européens traitant du même sujet », il manque singulièrement son objectif de réduire les nuisances lumineuses.

Particulièrement laxiste dans la définition des seuils de puissance lumineuse des installations d'éclairage et **réductrice** dans les paramètres pris en compte, cette norme expérimentale va à l'encontre des préconisations de scientifiques, et de références internationales pour limiter les nuisances lumineuses atmosphériques, utilisées partiellement. Elle pourrait même inciter à l'objectif inverse recherché...

Paradoxe, la méthode retenue part du principe d'un éclairage « minimal à maintenir » et non « maximal à ne pas dépasser » pour limiter les nuisances lumineuses. Elle pourrait de plus, contribuer à prolonger des recommandations du texte européen EN 13201, pourtant d'application non obligatoire, ne prenant pas en compte les impacts environnementaux, alors que celui-ci est désigné sur le terrain par de nombreux professionnels de l'éclairage eux-mêmes, comme « difficile à comprendre et à appliquer », ce qui a entraîné récemment l'ouverture du processus de sa révision.

Elliptique, elle élimine de son champ tous les aspects biologiques des conséquences d'un éclairage artificiel excessif ou inadapté. La gêne du sommeil humain est de plus en plus fréquente avec des conséquences sur la vie sociale et la santé non négligeables pour chacun. **La biodiversité, elle, n'est pas exclusivement diurne, elle est même principalement nocturne pour bien des espèces.** « Toutes les décisions publiques seront arbitraires en intégrant leur coût pour la biodiversité. » déclarait le Président de la République en octobre 2007 à la fin du Grenelle de l'Environnement. Ainsi l'ANPCEN demande sa prise en compte dans les normes, lois et textes. L'ANPCEN appelle également à la prise en compte d'une « trame nocturne » pendant une durée significative de la nuit dans l'élaboration des « continuités éco-

logiques locales » issues du Grenelle de l'environnement. La lumière est en effet facteur de désorientation, un piège ou une infrastructure infranchissable, pour bien des espèces.

D'une gouvernance très discutabile en terme de représentation et d'écoute des parties en présence, la norme a été élaborée avec une présence majoritaire de professionnels de l'éclairage, représen-

tés à la fois collectivement et individuellement dans le groupe de travail de l'AFNOR. Ainsi, il est aisé de comprendre comment leur vision et intérêts primaires. D'autres points de vue pour faire valoir d'autres enjeux y sont totalement isolés, aboutissant à des recommandations non prises en compte. De plus, ni l'AFNOR, ni le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, qui souhaitait susciter pourtant initialement une norme environnementale pour appuyer la loi Grenelle II n'ont fixé à la norme l'objectif de prendre en compte des enjeux environnementaux pluriels, comme les y incitent désormais, au minimum, la Commission Européenne de Normalisation. Ce qui est regrettable.

Rendue incompréhensible pour les élus et les citoyens, elle s'avèrera d'un coût important pour son application par les communes, comme pour son contrôle par l'Etat. **En effet, la complexité de la méthode nécessite, pour les 36 000 communes françaises, le recours systématique à des bureaux d'étude pour chaque projet d'éclairage, soit un coût pour la collectivité locale ou nationale.**

Ainsi, la norme expérimentale ne permet pas de répondre aux objectifs de réduction des nuisances lumineuses, ni même de plus grande efficacité énergétique et d'économies pour les finances publiques. Ce texte normatif présente donc fort peu d'intérêt et cautionne les excès des pratiques actuelles.

C'est pourquoi l'ANPCEN appelle à son retrait dès maintenant.

L'ANPCEN, association d'intérêt général, est favorable à un éclairage public adapté dans ses horaires et différentes situations. Sa vocation est d'alerter les décideurs publics et les citoyens de plus en plus nombreux à comprendre les excès de mises en lumière coûteuses en énergie et carbone, en budgets publics, avec leurs méfaits croissants pour les humains, la faune et la flore vivant depuis 4 milliards d'années dans une alternance du jour et de la nuit et enfin pour l'observation du ciel, patrimoine à léguer, comme d'autres, aux générations futures. Pour ce faire, l'association a choisi la voie du dialogue et des propositions. Elle recommande aux collectivités notamment des solutions techniquement rigoureuses et fondées, de bon sens, d'une application plus simple, plus efficace et moins coûteuse pour tous.

Contact presse : Agence Géraldine Musnier 04 78 91 19 75

Géraldine Musnier : geraldine@agencegeraldinemusnier.com
Isabelle Larçon : isabelle@agencegeraldinemusnier.com

¹ Articles 41 et 173 des lois dites Grenelle de l'environnement



Communiqué de presse

L'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) appelle au retrait de la norme expérimentale censée « minimiser » les « nuisances lumineuses extérieures »

Paris, le 15 juin 2011 - L'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) appelle au retrait de la norme expérimentale AFNOR XP X90-013 relative aux nuisances lumineuses, publiée fin mars 2011, demande sa révision et s'oppose à son éventuel processus d'homologation. « Sa mise en application conduirait à la validation des pratiques actuelles avec leurs conséquences connues sur l'environnement nocturne et un gain négligeable en matière d'efficacité énergétique. De plus, elle néglige les conséquences de la lumière artificielle sur la biodiversité et sur les humains. Cette norme sera donc non seulement inutile mais d'une mise en oeuvre coûteuse, car la complexité de la méthode nécessite, pour les 36 000 communes françaises, le recours systématique à des bureaux d'étude pour chaque projet d'éclairage, déclare l'ANPCEN, association d'intérêt général »

Pourtant, pour la première fois comme un progrès, le Grenelle de l'environnement avait fait apparaître dans ses deux lois l'objectif de lutter contre les nuisances lumineuses. En constante augmentation en effet, celles-ci réunissent à la fois des enjeux de limitation des intrusions de lumière avec leurs conséquences notamment sur le sommeil humain, de limitation des impacts sur la biodiversité, nocturne en particulier, un enjeu de réduction des consommations inutiles d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre liées, de réduction de dépenses publiques évitables, un enjeu de préservation de la capacité d'observation du ciel nocturne, des enjeux enfin de régulation et de contrôle par l'Etat, de gouvernance des normes, ainsi que leur limitation ou simplification lorsque celles-ci n'apportent pas un progrès à la situation antérieure.

Le texte de la norme lui-même reconnaît les nuisances créées par des éclairages inadaptés ou excessifs et la nécessité d'y remédier, mais s'il indique : « il n'existe pas de travaux de normalisation internationaux ou européens traitant du même sujet », il manque singulièrement son objectif de réduire les nuisances lumineuses.

Particulièrement laxiste dans la définition des seuils de puissance lumineuse des installations d'éclairage et réductrice dans les paramètres pris en compte, cette norme expérimentale va à l'encontre des préconisations de scientifiques, et de références internationales pour limiter les nuisances lumineuses atmosphériques, utilisées partiellement. Elle pourrait même inciter à l'objectif inverse recherché...

Paradoxe, la méthode retenue part du principe d'un éclairage « minimal à maintenir » et non « maximal à ne pas dépasser » pour limiter les nuisances lumineuses. Elle pourrait de plus, contribuer à prolonger des recommandations du texte européen EN 13201, pourtant d'application non obligatoire, ne prenant pas en compte les impacts environnementaux, alors que celui-ci est désigné

¹ Articles 41 et 173 des lois dites Grenelle de l'environnement

Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne



Lancement du concours « Villes et Villages Étoilés » 2011

Vous l'attendiez avec impatience, c'est maintenant officiel ! Nous vous informons du lancement de Villes et Villages Étoilés 2011. Depuis le 1er Juillet 2011 vous pouvez officiellement annoncer auprès de vos interlocuteurs et de la presse locale le lancement de la nouvelle édition phare de l'ANPCEN. Les communes vont pouvoir participer et vous allez également pouvoir les solliciter et les aider si besoin.

Vous êtes les acteurs essentiels et indispensables de cette manifestation emblématique de notre association. C'est par vous, chacun dans sa région, dans son département, sa ville, son village que le concours vit, se développe et attirera de plus en plus de communes et de collectivités...

L'ANPCEN vit de ses membres et grâce à vous qui la représentez dans l'action, la rencontre, la concertation et les projets partout où vous êtes.

La formation ANPCEN qui s'est déroulée dans l'Aisne les 17, 18 et 19 juin 2011 (voir p. 26) l'a montré avec force et la vingtaine d'entre vous, d'entre nous qui l'avons vécue pourront en témoigner : plus que jamais l'ANPCEN influe sur les idées, les pratiques locales, et espérons-le les décisions nationales... à hauteur de l'engagement de chacun dans un esprit de cohérence et de mutualisation.

Depuis le 1er juillet on peut y aller, c'est le top-départ de nos messages « Villes et Villages Étoilés 2011 », de nos rencontres avec les élus, pour les engager et les convaincre de défendre le ciel et l'environnement nocturnes, en dépensant moins d'argent public, en réduisant les consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre, pour protéger la biodiversité et rendre à la nuit ses lettres de noblesse, sans négliger ni le confort des citoyens, ni leur sécurité.

Vous savez le dire, vous savez le faire – et pour ceux qui débutent ou qui n'ont pas encore l'expérience qui rend plus à l'aise, vous n'êtes pas seuls : adressez-vous à vos collègues correspondants des départements, ou contactez notre responsable du réseau Jean-Michel LAZOU, administrateur délégué, qui vous mettra en relation avec eux si vous le souhaitez (lazou.jm@gmail.com)

Nous comptons sur votre participation active, n'hésitez pas à vous adresser à nous en cas de besoin, notamment auprès de Christophe MARTIN-BRISSET, administrateur délégué à la grande opération « Villes et Villages Étoilés » (christophe.martin-brisset@neuf.fr)

L'adresse du concours pour retrouver toutes ces informations et le questionnaire en ligne :

www.villesetvillagesetoiles.fr / concours@villesetvillagesetoiles.fr

Pour votre information et celle des élus, la fin de campagne est d'ores et déjà fixée au **1er novembre 2011**.

Le déroulement de la campagne

1. Lancement

• Localement

- lancement le 1er juillet avec les correspondants, par contacts directs vers les communes et la presse locale. Mise à disposition d'un communiqué de presse à usage local par eux, du règlement du concours, et message d'accompagnement aux correspondants sur le concours.

- **juillet** : mailing vers certaines communes répertoriées par l'association

- **juillet, août à octobre** : démarches des correspondants : auprès des communes à faire participer, auprès des communes labellisées en 2009, dont le label n'est plus actif, vérification sur le terrain de certaines déclarations de communes

• Nationalement

- **début septembre** : rencontre avec certains journalistes cible - Sortie du communiqué de presse nationale + dossier de presse ANPCEN qui sera également envoyé aux correspondants.

- **fin septembre début octobre** : relance presse, autour du jour de la nuit 1er octobre

- **1er novembre** : clôture du concours

2. Dépouillement

• Nationalement

- **novembre-décembre** : dépouillement préparation des courriers individualisés aux communes, établissement des fichiers, devis, préparation des diplômes, préparation campagne de presse sur les résultats. Envoi des éléments aux correspondants.

• Localement

- vérification de certaines données par les correspondants éventuellement - constitution et complément de fichiers.

3. Résultats

• Nationalement

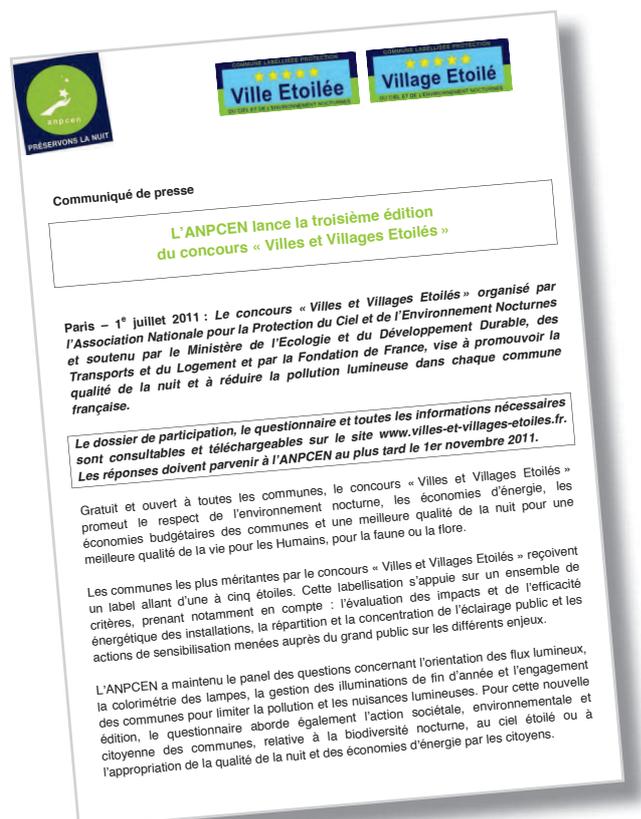
- campagne de presse nationale sur les résultats

• Localement

- prise de contact par les correspondants avec les communes labellisées, organisation des remises publiques de diplômes avec les élus, accompagnement conférences le cas échéant, accompagnement des communes dans la commande des panneaux.

- Incitation des communes labellisées à soutenir les actions de l'ANPCEN, au minimum par une adhésion. Un courrier type sera adressé aux communes labellisées afin de leur proposer de rejoindre la communauté des municipalités membres de l'ANPCEN.

Jean-Michel Lazou
Christophe Martin-Brisset



Extrait du journal *La Marseillaise* 14 juin 2011

Vers un éclairage public parfaitement maîtrisé

Le diplôme «Villes et Villages Étoilés» remis à la commune d'Estoublon



La remise du fameux diplôme à Estoublon

René Massette, Président de la Fédération Départementale des Collectivités Electrifiées des Alpes de Haute Provence (FDCE), et Patrick Lejosne, Maire d'Estoublon, avaient convié élus et habitants de la commune et de la vallée de l'Asse pour présenter le bilan des actions d'amélioration de l'éclairage public communal.

Avec un investissement, relativement modeste, les ambitions de la commune de réduire de moitié la consommation d'énergie électrique affectée à l'éclairage public sont aujourd'hui confirmées après deux ans de fonctionnement et de suivi technique.

Une implication municipale

Après avoir souligné l'effort du Conseil général des Alpes de Haute Provence pour son action en faveur du développement durable (charte de l'environnement en 2009, Agenda 21 en 2010...) Didier Bouilhol, technicien de la FDCE, chargé de la mise en œuvre et du suivi du programme, indiquait qu'une part importante de la réussite du projet reposait sur l'implication du Maire, de son Conseil Municipal, et de l'engagement de Christophe Lucas en faveur d'une « éco gestion communale ».

La décision d'instituer une coupure de l'éclairage public en milieu de nuit dans certains secteurs du village, après un débat passionné en séance du conseil municipal, ne fait aujourd'hui plus polémique. Il faut dire que cette mesure drastique, permet de substantielles économies d'énergie et une meilleure prise en compte de la biodiversité des milieux naturels. En bref, un petit geste pour la protection de l'environnement que d'autres communes de la région s'apprentent aujourd'hui à faire.

Pour son action exemplaire la commune a reçu plusieurs distinctions régionales ou nationales : MIREILLE de l'environnement lors des rencontres de l'ARPE (Château-Arnoux 2009), label "Énergies d'Avenir" lors du Salon des Maires (Paris 2010) et concours national "Villes et Villages Étoilés" en 2010.

Vers une charte départementale

La FDCE a très largement soutenu cette initiative, pour étendre la sensibilisation à l'ensemble du territoire du Pays d'ignois dans le cadre du programme « lumière d'étoiles » soutenu par le Conseil général dans le cadre de l'agenda 21 départemental. Aujourd'hui « Lumière d'étoiles » évolue vers une charte départementale à l'intention des communes volontaires du département.

Organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN), le concours 2010 a labellisé 64 communes françaises pour leurs efforts en faveur d'une meilleure qualité de la nuit et leur réduction de la pollution lumineuse.

Ce concours gratuit et ouvert à toutes les communes de France, a pour objectif de la qualité de l'environnement nocturne, d'inciter aux économies d'énergie, et à la baisse de coûts publics inutiles. L'attribution du label «Village étoilé» s'effectue à partir de critères portant sur les installations et l'organisation de l'éclairage public, l'aménagement des sources lumineuses dans l'espace et leur temps de fonctionnement.

Le département des Alpes de Haute Provence reste un territoire préservé notamment pour ce qui concerne le ciel étoilé, les paysages et la faune nocturne. Cette richesse environnementale ne pourrait elle pas être valorisée sur le plan touristique ? C'est la question que se pose la FDCE qui a chargé un jeune étudiant de l'IUT de conduire une étude-action sur cette question dans le périmètre du Pays Dignois.

Une première phase test a été réalisée mercredi sur Estoublon grâce à plusieurs intervenants dont les Centres Musicaux Ruraux d'Auzet ou le Club Dignois d'Astronomie.

(voir SOS n°40 p.14 et 15)



Creuse : Remise des diplômes V&VE 2010

Remise des diplômes "Villes et Villages Étoilés 2010" le 17 mars 2011 à l'office de tourisme des Monts de Guéret aux 3 maires : Alain Moreau, Montaigut le blanc, Claude Guerrier, Saint Sulpice le Guérétois, Patrick Rougeot, Saint Léger le Guérétois

Alain Moreau, Michel Deromme (correspondant ANPCEN Limousin), Claude Guerrier et Patrick Rougeot

Extrait du journal *La Tribune / Le Progrès* 5 juin 2011

La commune obtient le label «Village étoilé»

Boisset Saint-Priest

C'est Jean-Jacques Etienne, correspondant local de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) qui a remis à Roland Couprie le « label étoilé ». La commune a en effet participé au concours national des Villes et villages étoilés, organisé avec le soutien du Ministère de l'Environnement et l'Association des Maires de France.

Boisset-Saint-Priest a obtenu sa première étoile suite au travail accompli au niveau de l'éclairage public : suppression progressive des lampes à vapeur de mercure, optimisation de l'éclairage dans les bourgs et les hameaux, extinction de 23 h 30 à 5 h 30. C'est la deuxième commune de la Loire qui obtient ce label, mais sans doute pas la dernière à en juger par le nombre d'appels reçus en mairie par des communes intéressées par la démarche.

Jean-Jacques Etienne (correspondant ANPCEN 42) et Roland Couprie (Maire) présentent le panneau qui sera installé à l'entrée de la commune / Véronique Guillaume



Extrait du journal *Courier de l'Ouest* 24 juin 2011

Savennières : Encore un peu plus près des étoiles

La commune vient d'obtenir le label village étoile grâce à une réduction de la consommation électrique et donc une meilleure observation du ciel.

Le Conseil municipal des enfants de Savennières a, parmi ses différents projets, travaillé sur la pollution lumineuse du village, l'objectif étant de la réduire afin d'obtenir le label de village étoile. Ceci ayant comme conséquence une réduction de la consommation électrique, et une meilleure observation possible du ciel. Il y a quelques mois, les enfants et leurs tuteurs ont proposé une réunion publique pour informer la population sur leur démarche. De son côté, la municipalité a procédé à l'extinction des candélabres la nuit, dès 23 heures.

Les candélabres seront changés au fur et à mesure. De nombreux critères sont pris en compte pour obtenir le label par l'organisme officiel. À la manière des étiquettes énergie sur les appareils électroménagers, une graduation de A à G est appliquée aux points lumineux. De A pour une consommation inférieure à 50 kWh par an pour un point lumineux et qui rapporte 150 points, à G pour une consommation supérieure à 400 kWh par an qui en fait perdre 250. Une commune qui obtiendrait 500 points et plus se verrait attribuer 5 étoiles sur son label.

À Savennières, c'est pour l'instant un label avec une étoile qui a été attribué, correspondant à la tranche 100 à 199 points. Parmi les progrès qui restent à faire figure le changement des lampes énergivores, voire des candélabres inappropriés, comme ceux dotés d'une boule qui éclaire autant le ciel que le sol. Des panneaux Si pour les ampoules le changement va devenir obligatoire par l'arrêt de la vente de certains vieux modèles, le changement des candélabres, coûteux, ne se fera qu'au fur et à mesure des travaux de voirie ici ou là.

Depuis mardi soir, un premier panneau portant la mention village étoile a été



Savennières, route de La Possonnière, mardi. Le Conseil municipal des enfants a dévoilé un des panneaux village étoile, symbolisant l'aboutissement de leur projet

posé à l'entrée de Savennières, route de La Possonnière. Le Conseil municipal des enfants, accompagné d'un élu, l'a dévoilé officiellement. D'ici peu, tous les panneaux d'entrées de la commune se verront ajouter celui de village étoile. Quant aux jeunes élus, la pose de ces panneaux marquait aussi la fin de leur mandat. Le renouvellement, avec des élections, aura lieu à l'automne, pour un nouveau mandat de deux ans.

Communication du Département de l'Eure

Développement durable / secteur public.fr / 22 février 2011

Jean Louis Destans, Président du Département et Christophe Quérel, Vice-Président de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (l'ANPCEN) ont accueilli et félicité les lauréats du concours « Villes et villages étoilés » 2010

« Le Département de l'Eure, mobilisé dans une démarche de développement durable à travers le Plan climat ou encore la charte de l'habitat durable, soutient toutes les actions visant à protéger notre environnement, explique Jean Louis Destans. Nous soutenons donc l'action engagée par l'ANPCEN dont l'initiative trouve de plus en plus d'écho auprès des municipalités. Dix-huit communes euroises ont participé en 2010 au concours de labellisation «Villes et villages étoilés» dont l'objectif est de valoriser les communes qui appliquent de bonnes pratiques en matière d'éclairage et de gestion de l'énergie et, je m'en félicite. »

Depuis 3,7 milliards d'années, la vie terrestre est réglée par l'alternance du jour et de la nuit. En moins de 50 ans, l'homme a bouleversé cette alternance vitale par une utilisation exponentielle des éclairages extérieurs artificiels. Cette lumière, en excès, génère une nouvelle pollution : la pollution lumineuse.

La pollution lumineuse est une forme de pollution récente mais en fort développement. Ses impacts sur la santé humaine et la biodiversité sont maintenant connus et répertoriés. L'excès de lumière artificielle extérieure contribue aussi au gaspillage énergétique et au dégagement de gaz à effet de serre.

De 2 à 5 étoiles

L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes collecte les études scientifiques et diffuse l'information auprès du grand public, des élus et des professionnels de l'éclairage.

Les communes participantes au concours, se voient attribuer un label avec des notes allant de 2 à 5 étoiles, faisant de l'Eure le département le plus récompensé au niveau national.

Le département de l'Eure est également le plus engagé dans le processus d'amélioration de la qualité de la nuit avec 18 municipalités signataires de la charte de protection de l'environnement nocturne de l'ANPCEN et plusieurs autres déjà à l'étude. La remise des labels, précédée d'une présentation des problèmes liés à la pollution lumineuse, s'est déroulée le mardi 22 février à l'Hôtel du Département.

Le classement :

- 5 étoiles : Graveron-Semerville, Le Val-David, Le Fidelaire, Granchain, L'Hosmes, Fontaine-Bellenger, Aviron, La Chapelle-du-Bois-des-Faulx, Le Boulay-Morin, Le-Mesnil-Fuguet, Saint-Martin-la-Campagne, Saint-Vigor
- 4 étoiles : Les Ventes, Tournedos-Bois-Hubert, Gauville-la-Campagne
- 3 étoiles : La Vacherie
- 2 étoiles : Claville, Sacquenville.

Pour en savoir plus : www.eure-en-ligne.fr



Extrait du journal *Presse Océan* 17 mai 2011

➔ **LA BERNERIE.** La commune rénove et développe une meilleure gestion de son éclairage public

Maîtriser l'éclairage public

Les buts : s'inscrire dans une démarche environnementale et réduire la facture annuelle de l'électricité.

Il y a 5 ans on ne se posait pas ce type de questions » ces propos de Thierry Dupoué, le maire de la Bernerie, illustrent l'évolution des mentalités dans ce domaine et ce, aussi bien au niveau des élus que des habitants.

Horloge astronomique

Aujourd'hui « nous souhaitons inscrire la commune dans une démarche générale de préservation de l'environnement en réduisant notamment notre consommation d'électricité ». Après

« Les habitants ont conscience qu'il faut réduire notre consommation »

des audits qui ont évoqué un système vétuste et consommateur d'énergie, la commune a sécurisé ses installations et changé le système de lancement de l'éclairage public passant de cellules lumineuses à des horloges astronomiques « qui offrent une meilleure homogénéité et plus de précision » remarque Jean-Paul Maas, 1^{er} adjoint.

Collerette à leds

Aujourd'hui, La Bernerie passe au stade supérieur en installant de nouveaux luminaires, plus esthétiques et économes. Jean-Paul Maas les a découverts lors du salon des maires en 2009. « Ces mats avaient reçu le prix de l'innovation » précise l' élu qui a estimé qu'ils correspondaient aux attentes de la commune. Mieux que l'expérience menée dans le quartier du Crève-cœur où face à des lam-



Roland Hentzien (conseiller municipal) Thierry Dupoué et Jean-Paul Mass satisfaits de ces lampadaires.

padaires très lumineux, des variateurs ont été installés « qui permettent de baisser la puissance de l'éclairage mais peu la consommation ». Ceux installés récemment

rue Clemenceau sont équipés d'ampoules de 45 W, contre 70 pour les précédents. Juchés à 4 mètres de hauteur contre 6 auparavant et surtout pourvus d'une

meilleure lentille et d'un véritable système de réflexion, ils éclairent mieux la rue et consomment beaucoup moins. Enfin, à environ un mètre de hauteur, ces

lampadaires bénéficient d'une collerette de leds lumineuses qui offre un jalonnement permettant ainsi d'éteindre l'ampoule principale quand peu de monde circule, soit en moyenne entre minuit et 6 heures du matin.

Économie

À terme, en fonction des travaux, les rues de la Bernerie seront équipées de ces nouveaux mats, à commencer par le quartier du Carré. Engendrant ainsi des économies qui à terme pourraient atteindre jusqu'à 85 % de la consommation annuelle, d'autant que ces lampadaires coûtent aujourd'hui moins cher à l'achat que leurs prédécesseurs. Ainsi pour les 14 posés rue Clemenceau le coût est de 36 000 € dont 11 000 € à la charge de la commune contre 45 000 € et 27 000 € pour la ville avec les anciens modèles. Bref, une belle opération qui permet à la fois de s'inscrire dans une logique de développement durable, d'économie financière pour la commune, tout en maintenant l'éclairage des rues car, « si les habitants ont conscience qu'il faut réduire notre consommation d'électricité ils ne sont pas prêts à une extinction totale la nuit ». ■

Laurent Huou

REPÈRES

1 050

Le nombre de points lumineux à la Bernerie

100 000 €

La facture d'électricité de la commune

3 watts

La puissance des leds sur la collerette

Extrait de *Arcachon en Direct* mai 2011Arcachon
en
direct

équipement >>> rénovation de l'éclairage

Vers un éclairage durable

Arcachon vient de choisir son partenaire dans un cadre Public-Privé pour le dossier « éclairage public » d'une durée de vingt ans. Ce partenariat porte à la fois sur la conception, la réalisation, le préfinancement, l'exploitation, la gestion et le renouvellement des installations nécessaires à la restructuration de son éclairage et à la valorisation de son patrimoine. Concrètement, il s'agit de renouvellement et d'entretien de nos éclairages publics, feux tricolores et autres mises en lumières architecturales. Ce partenariat veut également s'imposer comme une réponse efficace aux enjeux environnementaux.

Rappel

Suite à un diagnostic de 2007 concluant à la vétusté de l'éclairage public (matériel, pollution lumineuse, surconsommation...), la Mairie a engagé une démarche aboutissant aujourd'hui à un contrat de Partenariat Public-Privé. Les Arcachonnais ont été associés à la réflexion par une vaste enquête menée pour l'amélioration de cet éclairage. Après quelques mois d'études et analyses, c'est la société SPIE qui a été retenue sur ce projet de grande ampleur.

Eclairer intelligent

L'un des axes de ce projet est d'éclairer la ville en se conformant le plus possible aux exigences requises en matière de développement durable. Trois critères contribuent à cela :

- le choix des matériaux : avec le remplacement des ampoules hors normes par des ampoules basses consommation mais aussi la mise en place de mâts autonomes (rechargeables à l'énergie solaire)...

- la réduction du coût de la facture énergétique : avec la suppression de plusieurs armoires électriques et la mise en place de variateurs de lumière permettant la variation de l'intensité lumineuse.

- la limitation de la pollution lumineuse : on parle de pollution lumineuse quand les éclairages artificiels

nombreux et omniprésents nuisent à l'obscurité normale et souhaitable de la nuit. Les conséquences vont de la simple gêne (observation du ciel) à une nuisance réelle (perturbation du sommeil, stress).

Avec ce nouveau matériel et l'ajustement de la puissance nécessaire à l'éclairage, la Mairie table sur **une économie d'énergie de 43%** pour la durée du contrat.

« la mairie table sur une économie d'énergie de 43% »



Le saviez-vous ?

Dès 1830, les responsables de l'éclairage de Paris n'allumaient qu'un réverbère sur deux les nuits de clair de lune afin d'économiser l'énergie.



La gestion du chantier sur le mode durable

Traitement des déchets

Ce chantier va démarrer par une phase de travaux. Des déchets de différentes natures seront alors générés (mâts, lanternes, visserie, ferrure, plastique, coffres électriques, ampoules, fils, lampes, terre et matériaux de terrassement, enrobés, béton...).

Afin de mieux répondre aux attentes de la Mairie, un Schéma Organisationnel de Gestion d'Élimination des Déchets a été mis en place pour assurer le respect de la réglementation en vigueur concernant les déchets, l'optimisation du tri et le recyclage.

Dans ce cadre et afin d'éviter toute pollution ou nuisance, une zone de stockage en plein air, une zone de stockage intérieure ainsi qu'une zone de rétention étanche abritée seront mises en place temporairement sur Arcachon.

Réduction des déchets créés

L'une des volontés de la Municipalité sur le chantier concerne la réduction d'émission des déchets. Comment faire ? En réemployant

immédiatement par exemple, les matériaux extraits sans traitement spécifique, lors des terrassements ou en réutilisant les déblais excavés après traitement à la chaux pour le rendre propre au remblaiement.



Pau (64 / 85000 h) à la recherche des kWh économisés

Pour les collectivités locales aussi, les factures énergétiques s'allongent. Ainsi, à Pau, elle s'est élevée à 3,9 millions d'euros l'an passé, dont trois millions pour les seuls bâtiments (chauffage et éclairage) et 800 000 euros pour l'éclairage public.

Pourtant et en dépit d'une note qui grimpe mécaniquement avec le renchérissement du prix de l'énergie (+ 5 % pour le chauffage des bâtiments municipaux, par exemple), on observe une baisse constante des consommations ces dernières années.

Il faut dire que, depuis trois ans, la mission Développement durable mise en place par la municipalité met son nez partout. « Elle est là pour mettre du développement durable dans tous nos projets et toutes nos politiques », résume Pascal Boniface, adjoint à l'environnement. Comme dans l'éclairage public : la ville de Pau compte quelque 18 000 points lumineux, avec un parc obsolète à 50 %, certains des équipements étant vieux de plus de vingt-cinq ans. Un plan a donc été lancé pour renouveler les ampoules dans les rues, tout en veillant à une moindre consommation.

Pas d'éclairages à led, comme on pourrait le croire, mais plutôt des éclairages mieux ciblés. « On évite d'éclairer le ciel ou les façades pour se concentrer sur la rue », explique Jean Bidegaray, responsable du service éclairage public.

Halos de lumière

L'effet est frappant, par exemple rue Serviez où le système vient d'être changé. Il suffit de remonter la rue de nuit pour voir la différence avec la place des Sept-Cantons, par exemple, où les globes des années 70 tiennent toujours le haut du pavé, avec quatre « boules » à 400 watts, quand désormais des ampoules de 70 watts suffisent. D'ici 2015, le service devra avoir remplacé les 4 000 « objets lumineux » de l'ancienne école, qui multiplie les halos de lumière sur la ville.

Mais les efforts sur les éclairages publics ne s'arrêtent pas aux seules rues. Même les lumières de prestige sont traitées façon développement durable. Pour le château par exemple, quand quatre positions lumineuses arrosaient de

1 600 watts le musée national d'Henri IV jusqu'alors, ce sont désormais douze projecteurs mieux ciblés qui totalisent 150 watts et éclairent la vieille bâtisse emblématique, de manière d'ailleurs plus harmonieuse. « Sur l'opération, on a économisé 36 % de consommation énergétique », explique encore le responsable du service éclairage public. Et par la même occasion, la ville de Pau a gagné le deuxième prix européen, derrière Lucerne, de l'association Luci, qui milite contre la pollution lumineuse.

Plus jamais Versailles à Noël

À Noël aussi, Pau n'est plus vraiment Versailles (au grand dam d'ailleurs de certains commerçants de rues jugées oubliées). Auparavant, les guirlandes brillaient toute la nuit. Désormais, les nouvelles décorations sont coupées dès deux heures du matin, et les ampoules à led ont été inaugurées sur la place Clemenceau, pour des éclairages malgré tout princiers à cet endroit. Résultat : la consommation des éclairages de fin d'année a baissé de 80 % en 2008, 50 % en 2009 et 70 % en 2010.

Extrait du journal *Le Dauphiné* 5 juin 2011

Plus d'éclairage public de minuit à 5h30

BARRET-SUR-MEOUGE, Hautes Alpes

Les administrés de Barret-sur-Méouge devaient, hier, se prononcer sur l'interruption de l'éclairage public de minuit à 5 h 30 du matin dans leur commune. 47,2 % de la population s'est rendue aux urnes et 69,04 % d'entre eux se sont déclarés favorables à cette interruption. Ce qui entrera en vigueur dès le 1^{er} juillet.

INFORMATION MUNICIPALE



CHALLES

Par délibération du 16 décembre dernier, le conseil municipal de Challes souhaite maîtriser ses consommations énergétiques liées à l'éclairage public et préserver l'environnement nocturne.

Les plages horaires d'éclairage public, pour une durée d'un an à titre expérimental seront les suivantes :

Du 19 avril au 31 mai 2011 :

- Pas d'éclairage le matin
- Eclairage de la tombée de la nuit jusqu'à 23H00

Du 1^{er} juin au 30 septembre 2011 :

- Pas d'éclairage

Du 1^{er} octobre 2011 au 31 mars 2012 :

- Eclairage du matin 6H00 jusqu'au lever du soleil
- Eclairage de la tombée de la nuit jusqu'à 23H00

Mairie - 2 route de Château du Loir - 72250 Challes
 Tél : 02 43 75 81 10 ; Fax : 02 43 75 22 88 ; mairie@challes72.fr

Extrait du journal *Nice Matin* 6 juin 2011

nicematin.com

Éclairage : Menton teste un procédé unique en France



Le député-maire Jean-Claude Guibal s'est rendu sur le cours Georges V pour superviser la mise en place de ce nouvel équipement.

Depuis quelques jours, le cours Georges V s'est transformé en laboratoire de l'éclairage urbain. Les douze lampadaires boules de cet axe viennent, en effet, d'être remplacés par des candélabres Led régulés par un détecteur de présence.

« C'est la première fois au niveau national que l'on couple une source Led et un régulateur relié à un détecteur de présence, explique fièrement Christophe Ghiena, responsable du centre technique municipal. Ce cumul, unique, représente ce qui se fait de mieux en matière de baisse de la consommation. »

Le site n'a bien sûr pas été choisi au hasard : « Ici les façades sont très proches des sources lumineuses. Or ces lampes boules éclairent tout aussi bien le ciel que l'intérieur des appartements. Nous savons aujourd'hui que la pollution lumineuse a une influence sur la faune et la flore mais aussi sur les usagers. Les lampes à Led permettent de canaliser le flux de lumière sur la chaussée et les

trottoirs et de limiter ces nuisances. Ce qui permet, dans le même temps, d'optimiser le rapport entre l'énergie consommée et l'intensité du rendu lumineux. »

Cette technique de pointe en matière de sources lumineuses permet d'obtenir un rendement énergétique optimum.

« Nous avons remplacé trente et un luminaires équipés de lampes fluo de 125 watts par douze luminaires équipés de Led de 59 watts, développe Christophe Ghiena. Une mesure qui représente une économie de plus de 80 % des puissances consommées avec un meilleur rendu lumineux, donc un éclairage plus performant. »

Des coûts d'exploitation réduits de 86 %

Mais ce qui fait la particularité de cette installation c'est donc le fameux couple technologie Led et un détecteur de présence.

« Tous les lampadaires sont dotés de cette cellule de détection. Chaque luminaire est équipé de quatre rangées de Led. Lorsque la cellule ne détecte pas la présence d'usagers sur le trottoir ou la chaussée, seules deux rangées sont alimentées et donnent un éclairage d'ambiance. Quand un passant ou un véhicule pénètre dans un rayon de seize mètres autour du candélabre, les quatre rangées de Led s'allument pour donner un éclairage optimum. »

Là encore les économies sont au rendez-vous : « Sur les onze heures moyennes de durée d'éclairage, on estime que le dispositif fonctionnera à 50 % durant six heures. Soit une économie de puissance consommée de près de 30 %. »

Christophe Ghiena met en avant un dernier chiffre, le plus spectaculaire : « En conjuguant ces innovations technologiques, les coûts d'exploitation seront réduits de près de 86 %. » Il faudra cependant encore patienter pour voir ce procédé étendu dans le reste du parc municipal.

« Ces installations sont, pour le moment, très coûteuses. Mais elles ne le resteront pas car les lampes à incandescence vont peu à peu disparaître du marché. Pour l'heure, nous testons, éprouvons et regardons comment les choses se passent. Une fois que les tarifs auront évolué, nous serons en mesure de nous engager », assure Christophe Ghiena.

Marion Courtassol

Extrait du journal *Le Figaro* 21 mai 2011

LE FIGARO · fr

Tilburg expérimente des lampadaires intelligents

La mairie de Tilburg (205 000 habitants), aux Pays-Bas, a décidé de remplacer ses lampadaires traditionnels par des LED, qui consomment peu d'électricité et durent plus longtemps. Ce remplacement s'accompagne d'un dispositif très sophistiqué : le soir, chaque nouveau lampadaire « est allumé à 20 % de sa puissance. Il ne passe à 100 % que lorsque la petite caméra, accrochée sur chaque pylône, détecte un piéton ou un cycliste », explique Jos Van Groenewoud, le responsable de l'éclairage pour la commune. Les lampadaires suivants s'allument alors par anticipation, à mesure de

l'avancement du piéton (ou du cycliste) et après son passage, leur intensité revient à sa valeur initiale de 20 %. Le dispositif ne se déclenche pas au passage d'une voiture.

L'investissement de départ est élevé, mais la durée de vie des ampoules et les économies d'énergie générées permettent d'atteindre un quasi-équilibre au bout de dix ans. Aujourd'hui, Tilburg n'a remplacé ainsi que 8 % de ses quelque 40 000 lampadaires, mais prévoit d'en remplacer 1 500 à 2 000 par an : « en 2009, les premiers éclairages installés nous ont permis d'économiser 3 % d'électricité. En 2015,

nous devrions atteindre 20 %. À terme, nous économiserons environ 180 000 euros par an sur une facture qui s'élève aujourd'hui à 900 000 euros », indique le promoteur du projet qui, deux jours par mois, présente ses lampadaires « intelligents » à des délégations venues du monde entier.



Extrait du journal *Le Progrès* 17 mai 2011**LE PROGRÈS**.fr

La Frapna aide les villes à éviter la pollution lumineuse

Avec l'édition d'un guide intitulé « Trop d'éclairage nuit », la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature met en lumière le phénomène grandissant de la pollution lumineuse nocturne

« Depuis 50 ans on souffre d'éclairagite ! Les gens ont peur du noir. » Gérard Gaule, de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna), ne plaisante pas quand il évoque les habitudes d'éclairage des municipalités. Il ajoute : « Après 23 heures, il n'y a plus grand monde pour admirer les bâtiments, et pourtant il y a tellement d'éclairage artificiel qu'on ne peut plus voir les étoiles. C'est ça la pollution nocturne. »

C'est pour sensibiliser à la lutte contre la pollution lumineuse que la Frapna a édité un livret intitulé « Trop d'éclairage nuit ». Celui-ci, distribué dans les communes, a pour but de les sensibiliser aux économies d'énergie, et à la gestion de leur consommation en électricité et à la protection de la biodiversité.

Marc Chavanne, vice-président du Syndicat Intercommunal d'Énergies du département de la Loire (Siel) précise : « D'ici à 2015, toutes les lampes à vapeur de mercure utilisées sur le territoire devront avoir été remplacées pour satisfaire aux normes européennes. » Une bonne raison pour les municipalités de remplacer leurs lampadaires.

« Out » les hauts luminaires qui éclairent plus le ciel que le sol, et bienvenue aux LED, aux lampes à sodium basse consommation et autres procédés modernes. Le Siel propose ainsi son conseil aux communes au sujet des types d'éclairage à adopter en fonction de leurs besoins de base.

Neuf communes sont déjà à un stade avancé de cette démarche : elles décident d'éteindre tout l'éclairage public la nuit. Un concept qui peut laisser perplexe quant à la sécurité sur la voie publique.

Albert Mouséghian est avocat membre du Cabinet CJA Public spécialisé en droit public. La question relative à la mise en jeu de la responsabilité d'une municipalité en raison de l'absence volontaire d'éclairage public ne s'est encore jamais posée dans le cadre de son activité.

Cependant il explique : « Si l'éclairage n'est pas défectueux mais volontairement absent de la voie publique, la mise en jeu de la responsabilité de la collectivité suppose de démontrer, en cas d'accident, que celle-ci aurait dû prévoir un éclairage pour assurer la sécurité des usagers, compte tenu de la configuration des lieux par exemple. L'accident doit toujours être en lien direct avec le défaut ou l'absence d'éclairage ».

L'avocat précise : « Le panneau signalant l'absence d'éclairage suffit-il au maire pour se dédouaner de toute responsabilité quant à la sécurité des personnes ? Cela me paraît opportun mais pas suffisant notamment si l'absence d'éclairage accroît sensiblement l'insécurité des usagers de la voie concernée. Par contre, en cas d'agression dans une ville volontairement éteinte, le lien de cause à effet entre l'absence d'éclairage et l'agression me paraît difficilement invocable ».

291

C'est le nombre de collectivités du département qui utilisent les services du Siel pour suivre leur éclairage public, soit l'équivalent de 71 000 points lumineux.

120 000

C'est le nombre de points lumineux que compte la Loire

40

En moyenne, 40 % de la facture d'une commune est allouée à l'éclairage soit 20 % de sa dépense globale en énergie.

30 000

C'est le nombre de lampes à vapeurs de mercure qui restent dans la Loire. Elles ne devraient plus exister en 2015. 30 % de l'éclairage public du département doit donc être changé



Les villes disposent de plus de lumière qu'il n'en faudrait en pleine nuit / Claude Essertel

2050

D'ici à 2 050, la France doit avoir diminué par quatre ses émissions de gaz à effet de serre.

Le livret de la Frapna vient juste d'être édité et distribué aux municipalités. Bien souvent, elles sont peu au fait des possibilités qui s'offrent à elles en terme d'économies d'énergie. Elles commencent donc à réfléchir à de nouveaux types d'éclairage, d'autant qu'en 2015, les lampes à vapeur de mercure seront interdites.

À Roanne, on a commencé à remplacer ces lampes nocives et les éclairages boules qui éclairent trop le ciel. « D'après le constructeur, on devrait économiser près de 30 % d'énergie. Je pense qu'il est difficile d'éteindre complètement des secteurs à cause des accidents possibles. Il faudrait un arrêté municipal » explique Philippe Fraise, responsable du service de maintenance de la voirie de la Ville de Roanne. Il ajoute : « avec l'autorisation du département, on pourrait éteindre certaines rocade. »

À Saint-Etienne aussi on s'interroge sur ces nouvelles perspectives. David Bory est responsable adjoint du service de l'éclairage public de la ville et explique : « On privilégie les sources de lumière jaune orangé qui attirent moins les insectes. Petit à petit, on remplace les luminaires ronds à la mode dans les années quatre-vingt, et ceux à vapeur de mercure. On réfléchit au fait d'éteindre certaines zones mais il faut prendre en compte les problématiques urbaines. » Avant d'ajouter : « La population nous demande souvent des éclairages supplémentaires. Mais on essaie d'agir au mieux pour faire des économies. La Frapna nous apporte ses conseils. »

À Léznigneux, c'est « le Siel qui a fait l'état des lieux » d'après Gabriel Fury, délégué à l'éclairage public sur la commune. Il précise : « On s'interroge sur le sujet. Il faut penser à la sécurité dans le bourg avant d'éteindre. Je me demande aussi si nos programmeurs automatiques suffisent. »

Chacun à encore des incertitudes sur le fait de se retrouver dans le noir... la nuit !

Laurie Joanou

Variations autour de la lumière

Extrait du journal DNA 26 mars 2011

La Ville de Strasbourg participe à Earth Hour la nuit prochaine, durant laquelle six sites habituellement éclairés seront éteints. Cette action symbolique s'inscrit dans une démarche de longue haleine, visant à réduire la consommation d'électricité et par conséquent la facture énergétique.

L'économie réalisée la nuit prochaine à Strasbourg, en éteignant l'éclairage de six monuments et bâtiments représente **550 kWh**.

La consommation annuelle en éclairage public des rues par **22500 points lumineux** et de **230 sites et bâtiments** correspond à **16,5 gigawatt-heure (gWh)**, soit une facture de **1,2 M€** pour la collectivité en 2010.



En s'associant à Earth Hour (l'heure de la Terre, DNA d'hier), la Ville de Strasbourg prend une mesure symbolique, qui génère une économie d'énergie toute aussi symbolique. Mais c'est l'arbrisseau dans la forêt, en quelque sorte. Selon l'adjoint Olivier Bitz, chargé à la fois de l'éclairage public, de la circulation et de la sécurité, domaines liés, la Ville de Strasbourg s'engage à réduire de 15 % sur la durée du mandat la facture liée à l'éclairage public.

« Il s'agit de faire preuve de sobriété énergétique, pas de revenir au temps de la chandelle », considère Olivier Bitz.

En 2010, la consommation annuelle liée à l'éclairage des rues et à l'illumination de 230 sites et bâtiments publics a été de 16,5 giga watt/heure (gWh), ce qui représente un coût de 1,2 million d'euros.

L'économie réalisée la nuit prochaine à l'occasion d'Earth Hour représente quelques dizaines d'euros... « On ne compte pas sur la nuit prochaine pour réduire notre consommation énergétique », commente l'adjoint, réaliste. La facture annuelle de la Ville inclut l'éclairage nocturne ordinaire des rues, les illuminations ponctuelles de Noël et la mise en valeur nocturne des bâtiments historiques et certains sites publics. Trois-quart de ces bâtiments ne sont pas illuminés au coeur de la nuit actuellement.

Soixante sites demeurent éclairés toute la nuit, car branchés sur le réseau d'éclairage public. Au plus tard cet été, ces soixante sites devraient être dotés d'horloges. Ils ne seront alors plus éclairés à partir de minuit. Ce qui devrait générer une économie de 11 400 par an (DNA d'hier). Le seul monument qui devrait a priori conserver un éclairage toute la nuit sera... la cathédrale, pardieu.

Selon Olivier Bitz, les équipements qui fournissent l'éclairage à Strasbourg seraient dans l'ensemble assez performants, économes. Ce qui limiterait les possibilités d'économies d'énergie sur l'éclairage des rues, qui nécessite 22 500 points lumineux. Du coup, les investissements aboutissant à de meilleures performances énergétiques sont limités à certains domaines, tels que l'équipement total en guirlandes LED en vue d'illuminer la ville pour Noël, par exemple.

L'éclairage public des rues est différencié, mais aucune rue ne reste dans l'obscurité, impératif de sécurité oblige. « Plus il y a d'usages d'une rue, plus elle est éclairée », résume Olivier Bitz. Pour obtenir des économies d'énergie « sans réduire le confort de l'utilisateur », la nature des lampes et des supports d'éclairage, la variation de la tension constituent des variables dont les techniciens de la Ville usent.

La participation à Earth Hour se situe dans le cadre d'une campagne mondiale. Moment de sensibilisation, Earth Hour invite également les particuliers à éteindre leurs lumières domestiques, ce soir entre 20 h 30 et 21 h 30. A vos interrupteurs, messieurs dames.

P.Séjournet

Vu sur lunion.presse.fr 16 mai 2011



Les agents du syndicat du Der ont enlevé les candélabres entre les ronds-points de Chantecoq et du château d'eau.

Giffaumont-Champaubert (51269 / 260 h.) La fin des vieux candélabres

La trentaine de candélabres qui bordaient la RD 13 ont été enlevés entre les ronds-points de Chantecoq et du château d'eau. Ils ont été remplacés par un dispositif rétro-réfléchissant. « Lorsque ces « bouchons » sont éclairés par un faisceau lumineux, ils le renvoient exactement dans la direction de la source, explique Thierry Chérière, directeur du syndicat du Der. Ils dessinent la route ».

Coût de l'opération : environ 10.000 euros HT financée par le syndicat du Der. « C'est un retour sur investissement, précise Thierry Chérière. Avec la mise en place de ce dispositif rétro-réfléchissant, nous n'avons plus d'abonnement à l'électricité, plus besoin d'acheter des ampoules et d'entretenir les mâts ». Et puis, ces petits « bouchons » s'insèrent mieux dans le paysage.

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du mardi 28 septembre 2010

L'an deux mil dix, le vingt-huit septembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Claude DOUCET, Maire**.

Etaient présents :

Claude DOUCET, Alain RAVOY, Gilles BRANCHOUX, Philippe LE GOUEZ, Bernard DORANGEON, Alain SICAUT, Bruno MEUNIER, Christian BROU, Daniel RABIER, Jean-Claude MARIÉ, Evelyne COETMEUR, Claude LECLERC, Marie-France MARTINEAU, Paulette LESSAULT, Stéphanie ALBERT, Jean-Christophe DUVEAU, Nadine POMME, Frédéric FAUCHER, Danièle CHOUARD, Magali MACHADO, Daniel MICHAUD, Josiane OUCHET

Etaient absents :

Michel PICARD

Secrétaire de Séance :

Magali MACHADO

OBJET : EXTINCTION NOCTURNE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'éclairage public n'est nullement obligatoire et que de nombreuses communes ont déjà approuvé son extinction en milieu de nuit.

Les avantages d'une telle mesure sont les suivants :

- protection du ciel et de l'environnement nocturnes, diminution importante de la pollution lumineuse
- contribution notable à la lutte contre le gaspillage énergétique et le changement climatique
- économies substantielles sur la consommation d'énergie et accroissement de la durée de vie des matériels.

Il cite l'article 41 de la loi du 03 août 2009 : « Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation. »

Monsieur le Maire précise que l'entreprise délégataire a réalisé une étude à ce sujet qui conclut à la faisabilité technique de l'opération. Il indique que la sécurité publique ne devrait pas être affectée et préconise une extinction de l'éclairage public entre minuit et cinq heures du matin sur l'ensemble du territoire communal.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2212-2 relatif à la sécurité publique,

Vu les articles 2 et 41 de la loi n° 2009-967 du 03 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances-Economie,

Vu l'étude préalable réalisée par la SPIE, Considérant l'intérêt économique et écologique de l'extinction nocturne de l'éclairage public,

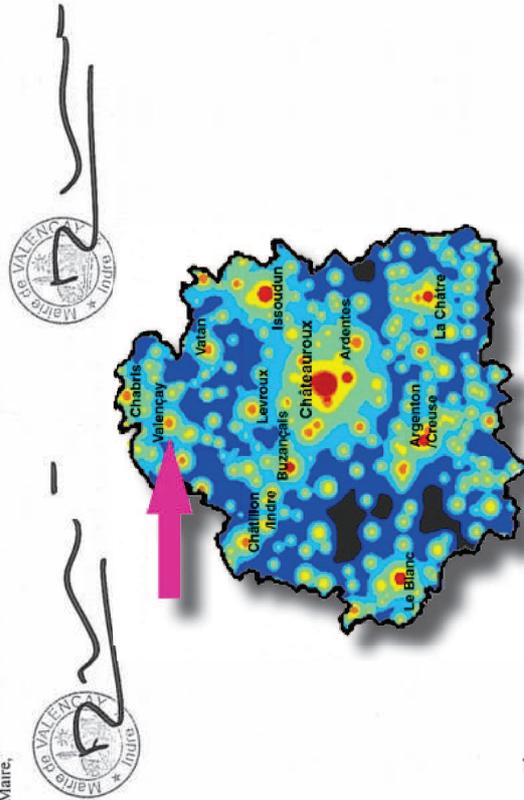
Considérant la très faible densité de véhicules circulant entre minuit et cinq heures du matin dans l'agglomération valencienne, y compris sur les voies départementales, Considérant les données fournies par les forces de l'ordre quant à la criminalité et aux incivilités commises à Valençay ainsi que l'absence de rapport de stricte causalité entre une extinction nocturne de l'éclairage public et une augmentation des crimes et délits,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de procéder à l'extinction de l'éclairage public sur la totalité du territoire communal de minuit à cinq heures du matin dans les meilleurs délais
- AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir le cas échéant le matériel nécessaire (horloges astronomiques notamment) et à signer toute pièce afférente à ce dossier
- CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision par arrêté municipal ainsi que de la diffusion préalable de l'information à l'ensemble des habitants et aux services concernés
- DEMANDE qu'un premier bilan lui soit communiqué en juin 2011.

certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le : **1 OCT. 2010** et de la publication le : **1 OCT. 2010** à Valençay le 05/10/2010
Le Maire,

Fait et délibéré les jour, an et mois susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Eclairage public

ECLAIRER MIEUX, ECLAIRER JUSTE



Tout en poursuivant l'amélioration de son parc de luminaires en les dotant d'ampoules moins énergivores, la ville va expérimenter une réduction de la durée de son éclairage public.

De août à octobre, la quasi totalité des lampadaires fondettois seront ainsi éteints à raison de cinq heures par nuit à partir de minuit. Une expérimentation qui fera l'objet d'une concertation continue auprès des Fondettois.

Objectifs : protéger l'environnement, réduire la pollution lumineuse, faire des économies et anticiper les hausses futures de l'électricité.

Pour illuminer ses nuits, la France consomme chaque année 5 térawatts (milliards de milliards de watts) d'électricité dans 9 millions de lampes qui fonctionnent entre 3 500 et 4 500 heures par an*. **Une consommation deux fois supérieure à celle de l'Allemagne !**

Ce service public pèse pour environ 37 % dans la facture d'électricité des communes*. A Fondettes, la politique menée par la municipalité vise depuis plusieurs années à changer progressivement les lampes à ballon

et de variateurs de tension permet de réaliser de sérieuses économies (lire page 14).

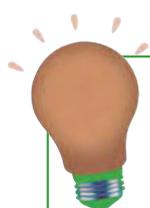
5 heures d'éclairage en moins

Au-delà de ces actions visant à mieux maîtriser l'énergie dépensée par la ville, la municipalité a décidé d'optimiser son efficacité énergétique en expérimentant une réduction de la durée de son éclairage public pendant trois mois. De août à octobre, les luminaires seront éteints à raison de cinq heures par nuit, à l'instar d'autres communes du département comme Ballan-Miré et Sainte-Maure-de-Touraine pour lesquelles l'expérience a été convaincante au point d'être devenue définitive. Une expérience similaire est de fait actuellement en cours à Joué-lès-Tours. Menée en concertation avec les Fondettois, cette expérimentation

répondra par ailleurs aux recommandations amorcées au niveau national par le Grenelle de l'environnement en matière de développement durable

(article 173 de la loi Grenelle 2), mais également au niveau intercommunal où le Plan Climat de Tour(s)plus incite à lutter contre la pollution lumineuse qui influe non seulement sur le mode de vie des animaux, mais aussi sur le nôtre. Au-delà de ces préoccupations environnementales, une réduction de l'éclairage nocturne vise également à anticiper les hausses de tarifs attendues ces prochaines années, en conséquence de l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité. En 2015, les tarifs ne seront effectivement plus fixés par le gouvernement et chacun d'entre nous s'attachera à limiter ses dépenses énergétiques. Lorsque l'on quitte une pièce de la maison, le premier réflexe consiste à éteindre la lumière. Alors pourquoi laisser la lumière dans la rue à des heures où quasiment personne n'est à l'extérieur ? Une peur culturelle du noir que la nécessité d'économiser l'énergie et de protéger la biodiversité doit apprendre à combattre. **Parce qu'éclairer mieux, c'est aussi éclairer juste** ■

* Source : agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).



Le saviez-vous ?

Le Plan Climat de Tour(s)plus incite les communes à mettre en valeur leur territoire grâce à l'éclairage public tout en convertissant le parc à des technologies plus économes. La communauté d'agglomération s'investit aussi contre la pollution lumineuse nocturne.

fluorescent qui consomment trop d'électricité par des lampes à vapeur de sodium, plus efficaces. Parallèlement, l'installation d'horloges astronomiques

Modélisation réalisée par Nicolas Bessolaz

administrateur ANPCEN et correspondant 73

A noter le fort impact de la pollution lumineuse selon le type de lampadaires choisis. Plus la fraction de lumière envoyée vers le ciel sera importante, plus le halo de pollution lumineuse sera marqué et diffusé au lointain. Cela est à mettre en corrélation avec la puissance moyenne lumineuse qui elle aussi impacte logiquement l'importance du halo de lumière artificielle.

La commune test de 1500 points lumineux est observée à une distance de 10 kilomètres (colonne de gauche) et 25 kilomètres (colonne de droite) sur un champ de vision panoramique de 360° et une élévation de 85°.

ULOR

L'ULOR est la fraction de la lumière produite par un luminaire qui est émise au-dessus de l'horizontale. L'acronyme ULOR vient de l'anglais «Upward Light Output Ratio». La fraction émise en dessous de l'horizontale est le DLOR («Downward Light Output Ratio»). On peut avoir un luminaire avec un ULOR=0 mais s'il est monté incliné la lumière partira quand même au-dessus de l'horizontale et se propagera loin.



ULOR > 0% refusé par l'ANPCEN



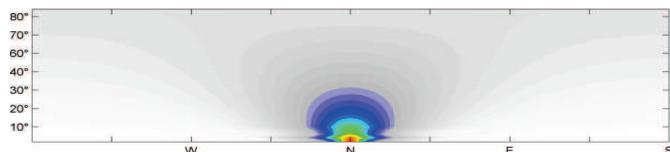
ULOR = 0% / OK pour l'ANPCEN

Légende :

- ULOR :** pourcentage de lumière injectée au-dessus de l'horizontale
- Pmoy :** puissance moyenne (en Watt)
- SHP :** Sodium Haute Pression (technologie des lampes utilisées)
- 1500 pts lumineux : 1500 lampadaires

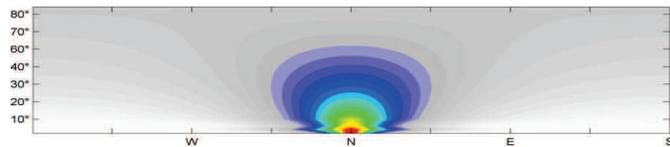
ULORmoy=0% Pmoy=70W SHP Ville de 1500 pts lumineux à 10km

qmoy = 0.0759



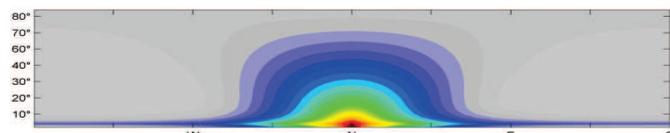
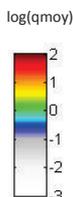
ULORmoy=0% Pmoy=150W SHP Ville de 1500 pts lumineux à 10km

qmoy = 0.2012



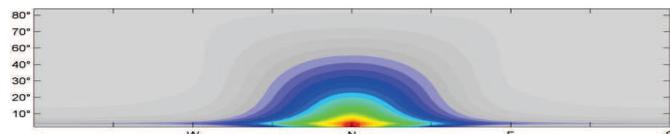
ULORmoy=0.9% Pmoy=150W SHP Ville de 1500 pts lumineux à 10km

qmoy = 0.4947



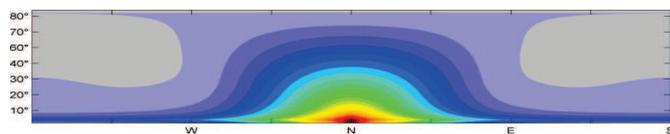
ULORmoy=2.7% Pmoy=70W SHP Ville de 1500 pts lumineux à 10km

qmoy = 0.3137



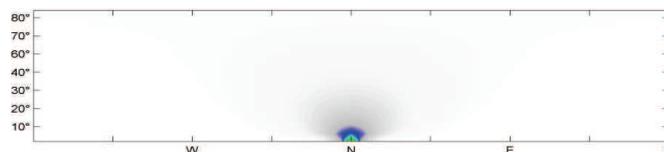
ULORmoy=2.7% Pmoy=150W SHP Ville de 1500 pts lumineux à 10km

qmoy = 0.8318



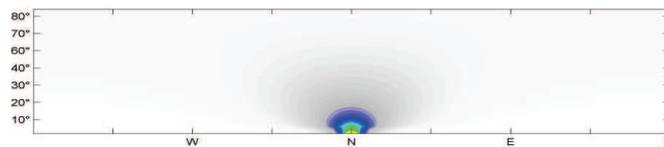
ULORmoy=0% Pmoy=70W SHP Ville de 1500 pts lumineux à 25km

qmoy = 0.0083



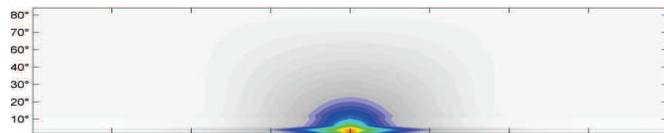
ULORmoy=0% Pmoy=150W SHP Ville de 1500 pts lumineux à 25km

qmoy = 0.0221



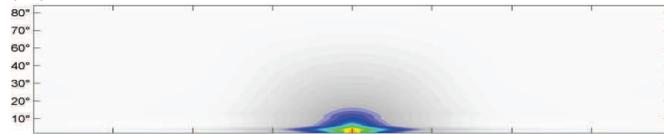
ULORmoy=0.9% Pmoy=150W SHP Ville de 1500 pts lumineux à 25km

qmoy = 0.0649



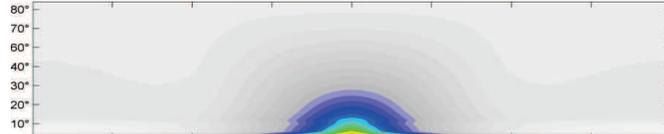
ULORmoy=2.7% Pmoy=70W SHP Ville de 1500 pts lumineux à 25km

qmoy = 0.0415



ULORmoy=2.7% Pmoy=150W SHP Ville de 1500 pts lumineux à 25km

qmoy = 0.1101



Allier → Actualité



ÉCLAIRAGE PUBLIC ■ Plus de 200 communes bourbonnaises éteignent leurs lampadaires de minuit à 5 heures

Dormir vraiment « à la belle étoile »

La forêt de Tronçais, la Sologne bourbonnaise et la zone entre Le Montet et Ebreuil affichent « nuit noire » à partir de minuit.

Mathilde Duchatelle

mathilde.duchatelle@centrefrance.com

L'Eure-et-Loir, le centre de la Corse ou le fameux triangle noir du Quercy sont réputés pour leurs nuits noires, débarrassées de toute lumière parasite.

L'Allier également peut se vanter de vrais « trous noirs » sans éclairage public. Un ciel pur sous lequel il fait bon dormir à la belle étoile. Trois zones sombres se détachent dans le département : tout autour de la forêt de Tronçais ; en Sologne bourbonnaise, au sud de Dompierre-sur-Besbre et sur un axe Le Montet-Ebreuil.

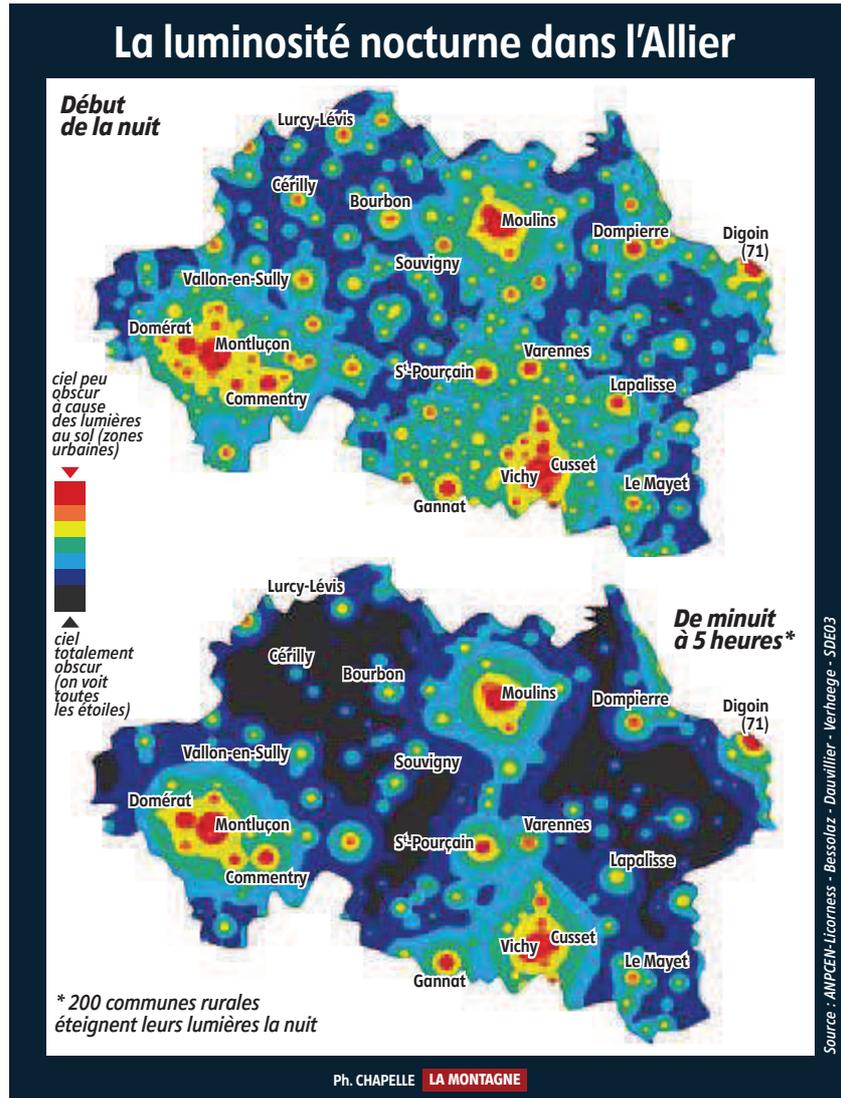
Et ce, depuis bien longtemps, note le syndicat d'énergie SDE 03 (*) : « Des communes comme Chateldon, dans le Puy-de-Dôme, font des efforts depuis deux, trois ans, en éteignant leur lumières la nuit. Dans l'Allier, on pratique l'éclairage semi-permanent depuis l'après guerre. Un sou est un sou ! »

« La mode d'éclairer les églises s'est éteinte »

Deux cents communes rurales sont ainsi plongées dans le noir de minuit à 5 heures. Soit un peu moins de la moitié des bourg de l'Allier. Un système d'horloges programmables (autrefois mécaniques, aujourd'hui électroniques) fait tout le travail, avec des exceptions les nuits de fêtes, le 14 juillet par exemple. Elles sont gérées par des entreprises spécialisées telles que Vigilec (Saint-Pourçain-sur-Sioule), CME (Moulins), CEE (Yzeure) ou GTDE (Lapalisse).

Le tout, pour des économies d'énergie, et d'argent public : « 74 % des foyers sont en semi-permanent pour une économie de 10 GWh, soit environ 800.000 € par an ».

Pour ces communes, comme pour les autres, qui n'éteignent pas complètement leur éclaira-



ge, les économies et la lutte contre la pollution passent aussi par l'installation de matériel plus économique : les lampes type boule sont bannies des bourgs adhérents au SDE 03.

Et certaines coutumes sont progressivement abandonnées : « La mode d'éclairer les églises s'est éteinte, ironise Bertrand Lenoir, directeur général de l'ex-Siega. L'éclairage signe de vie, pour montrer son patrimoine, à partir de 23 heures, ce n'est pas utile. Au niveau de la circula-

tion, s'il n'y a pas de piétons et de cyclistes, là où passent les voitures, on peut arrêter l'éclairage sans danger ».

(*) Le SDE 03, ex-Siega, gère l'éclairage public de l'ensemble des communes de l'Allier, excepté Moulins, Montluçon, Vichy et Cusset. Créé en 1936 pour électrifier la campagne bourbonnaise, il regroupe 317 communes de l'Allier, principalement pour l'organisation de la distribution publique d'électricité, de gaz et l'éclairage public. Propriétaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz, il confie leur gestion à ERDF et GRDF grâce à des contrats de concession qui fixent les droits et obligations de chacun.

Devoirs du maire

Rien n'est figé par la loi. Le maire décide des heures et des lieux éclairés, en fonction de critères de circulation, de taille des voies, de dangerosité, du coût des consommations, de la pollution lumineuse... à condition qu'elles soient portées à connaissance des habitants. Sa responsabilité peut être engagée si un problème a été signalé avant l'accident et le lien de cause à effet prouvé.

QUESTIONS À



CHRISTOPHE VERHAEGE

Enseignant-chercheur en génie thermique et gestion de l'énergie à l'IUT de Montluçon, co-créateur des cartes de pollution ci-contre.

Qu'avez-vous travaillé avec la commune de Domérat, qui souhaite réduire son éclairage ?

La ville de Domérat est très éclairée. Nous avons travaillé avec des étudiants de l'IUT, en licence professionnelle, pour sensibiliser les élus et leur donner des pistes de réflexion, à leur demande, pour réduire la facture et l'impact environnemental. La mairie a décidé de ne pas dépasser une intensité de 30 lux au sol. En général, l'éclairage public est de 50 lux ; de 100 à 150 lux dans les maisons, pour lire le journal. 10 lux suffisent pour voir où on met les pieds.

Quel est l'impact de l'éclairage public sur l'environnement ?

Cela cache les étoiles pour les astronomes. Mais ça, c'est un peu le côté historique. Il a aussi beaucoup d'influence sur la faune et la flore : il y a beaucoup plus de vie la nuit que le jour, plus d'insectes surtout. Au début de l'installation d'un lampadaire, au moins une centaine d'insectes meurent chaque nuit. Au bout d'un an, il n'y a plus d'insectes nocturnes dans un rayon de 500 m : ils sont morts ou ont migré. Certaines fleurs ne sont pollinisées que la nuit. Les oiseaux en migration perdent leurs repères, un arbre éclairé meurt plus rapidement. L'impact sur la santé humaine a été mesuré : il faut du noir pour bien dormir.

Mais il faut quand même des lumières...

Oui, quand les gens sont dehors, pour qu'ils puissent savoir où ils mettent les pieds. Quand ils ne sont plus dans les rues, de 23 heures à 5 heures du matin, cela ne sert à rien. Les vols ont lieu quand les gens ne sont pas chez eux, pas quand il fait noir.

Vu sur *Nice Premium* 13 avril 2011

Nice fait ses 2^{èmes} trophées de l'environnement

Les Trophées de l'Environnement est un concours d'idées invitant les niçois à proposer toute action visant à rendre Nice plus verte, plus propre, plus calme, plus économe en énergie, plus accessible à tous, plus écocitoyenne et enfin, plus novatrice.



Crédits photo www.nice.fr

Cette démarche de démocratie participative permet aux niçois de contribuer, en tant qu'acteurs, à l'amélioration du cadre de vie de leur ville, favorisant des projets et des actions, pour une ville plus verte, plus propre, plus calme, plus économe en énergie, plus accessible à tous : une ville qui imagine son environnement de demain.

Lors de la première édition, les niçois avaient rivalisé d'ingéniosité avec des projets comme « le parcours en bois qui laisse des traces » ou « Azzura Lights », deux idées phares réalisées et mises en place cette année.

Les objectifs de ce concours d'idées : Favoriser l'implication des niçois dans la réalisation de projets ayant trait au développement durable ; Sensibiliser les plus jeunes aux enjeux du développement durable ; Améliorer le cadre de vie.

Les 4 catégories concernées :

- Catégorie particuliers
- Catégorie jeunes (- de 18 ans)
- Catégorie enseignement
- Catégorie associations.

Les critères d'évaluation sont basés sur :

- La qualité du dossier de candidature
- L'impact environnemental du projet
- Les impacts économiques et sociaux du projet
- La qualité financière du projet
- L'innovation et créativité du projet
- L'exemplarité et reproductibilité du projet sur le territoire de la Ville de Nice.

CATEGORIE TOUT PUBLIC

3ème prix- Mais où est donc passée la grande ourse ? - Porteur : M. Florent BAILLEUL, **correspondant ANPCEN 06** : Inventaire et actions de sensibilisation pour les enfants sur la pollution lumineuse.

Renato Ferrari

Bonjour à tous,

J'ai l'honneur de vous annoncer que dans le cadre des 2eme trophées de l'environnement de la ville de Nice. Il me sera attribué une subvention de 3000 €.

Les 2 bases de la subvention sont de faire :

- pour la maison de l'environnement de Nice une conférence, des ateliers pour les enfants et tenir un stand pour des événements type semaine du développement durable.
- faire un état des lieux de l'éclairage public autour de la maison de l'environnement et proposer des évolutions.

Florent Bailleul



Exposcience en Haute Loire du 25 au 28 mai 2011



Alain Mourlevat, Daniel Rousset, Michel Martel

SYANE et refonte de l'éclairage

Je suis aussi délégué du Syane (Syndicat de Haute Savoie 74) et la récente augmentation des coûts d'éclairage des communes (+26% en moyenne avec la taxe appliquée à l'EP) fait peur aux communes de Haute Savoie. Les demandes de diagnostics EP pleuvent. Le groupement du Mont Blanc regroupant plusieurs communes autour de Chamonix vont aussi avoir leur diag EP sur près de 9000 points lumineux !

La charte EP du Syane (je fais partie de la commission EP) devrait être effective d'ici la fin d'année mais la partie va être dure car je suis le seul un peu concerné par l'environnement et le ciel étoilé dans cette commission !

Les enjeux en discussion portent sur l'ULOR notamment et sur les niveaux d'éclairement. Le tout est d'essayer de faire baisser cette préconisation de 3% maximum. J'ai un atout avec moi : le président de la commission est responsable de l'agenda 21 au niveau du département, il est bien à mon écoute quand je pose des questions où tous les autres font les gros yeux !

Mais j'ai bon espoir car le responsable technique est aussi à l'écoute de mes attentes autres que «énergétiques», maître mot du syndicat. Les LED (3 communes en test) ne font pas bonne figure, le responsable technique ne les propose pas car trop de problèmes pour le moment... ouf.

Ci joint le résultat des derniers diag, BF veut dire ballon fluorescent. Ce document est très intéressant. Nous sommes à l'aube d'un changement radical où chaque commune veut moderniser son parc EP. Il va falloir être vigilant sur ce changement.

Nicolas Outters

SOS 45 - Été 2011

Skytracer dans le ciel

En réponse à une question d'un astronome amateur du nord ouest de la France

J'ai bien reçu votre e-mail concernant le Skytracer qui balaie le ciel au-dessus de chez vous... Je peux vous répondre que le Maire a me semble-t-il deux obligations légales qui peuvent je l'espère vous faire progresser :

- une obligation dans le domaine de police générale, notamment le règlement des troubles de voisinage si l'objet du trouble est de sa compétence. Ici, il s'agit d'un trouble généré par de la lumière et même assimilable à de la publicité. L'éclairage comme la publicité lumineuse sur son ban communal répondent à des règles qu'il a le devoir de faire appliquer. Il peut de surcroît faire appel à la Loi 95-101 portant renforcement de la protection de l'environnement qui permet la réglementation des enseignes à faisceau laser, technologie spécifique certes, mais qui m'a permis néanmoins, il y a déjà longtemps de faire éteindre de nombreux dispositifs publicitaires de ce genre un peu partout en France en faisant prendre conscience aux élus que l'on dégradait un patrimoine nocturne de valeur.

- une obligation de défendre la nature et la biodiversité en favorisant la création de corridors de préservation et en limitant tout ce qui peut fractionner les territoires. C'est ainsi que les communes devront définir et préserver des trames vertes et bleues et des corridors de circulation pour que les espèces faunistiques et floristiques ne disparaissent pas. Le béton, les routes, mais aussi les lumières surtout lorsqu'il s'agit de projecteurs comme ceux que vous décrivez, sont des barrières à la circulation et au maintien de la diversité du vivant. Il s'agit là de notions contenues dans le Grenelle de l'Environnement.

- enfin, je vous conseille de faire appel à chaque fois que c'est possible et pertinent, au Code de la Route et à la sécurité routière : les puissants faisceaux de lumière comme les Skytracers ont bien souvent un effet de distraction qui perturbe la concentration du conducteur, ce qui est susceptible de poursuites pénales d'après le Code de la Route. Les élus mais aussi l'administration préfectorale y sont tout particulièrement sensibles !

En espérant vous avoir été quelque peu utile, je vous souhaite bonne chance dans vos démarches et reste à votre écoute,

Bien cordialement,
Jean-Michel LAZOU

Administrateur ANPCEN chargé du réseau des Correspondants

Lu sur *Les Échos* 11-12/03/11, p. 23

La facture énergétique de la France en hausse de 19 % en 2010

La facture énergétique de la France s'est élevée en 2010 à 46,1 milliards d'euros, en hausse de 19 % par rapport à l'année précédente, essentiellement du fait de la hausse du prix du pétrole, indique une étude du Commissariat général au développement durable publiée la semaine dernière.

La France a importé pour 60 milliards d'euros de pétrole brut ou raffiné, de gaz et de charbon, et a exporté pour 13,9 milliards d'euros de produits pétroliers et d'électricité.

Réponse de Mme la Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement MEDDTL

Éclairage de nuit - 13^{ème} législature

Question écrite n° 17690

posée par M. Jean Louis MASSON (de la Moselle - NI)

publiée dans le JO Sénat du 17/03/2011 - page 628

M. Jean Louis Masson attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le fait que pour des raisons publicitaires touristiques ou autres, des particuliers ou des collectivités publiques peuvent être amenés à installer de puissantes sources de lumière qui éclairent en pleine nuit tout le voisinage. Dans ce type de situation, il lui demande si un riverain, dont le logement est ainsi éclairé de manière très puissante, peut demander au maire, au titre de ses pouvoirs de police administrative, de faire réduire l'éclairage susvisé.

Réponse de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

publiée dans le JO Sénat du 26/05/2011 - page 1384

Les émissions lumineuses excessives sont généralement considérées comme

une atteinte aux commodités de voisinage au même titre que le bruit, les vibrations, les odeurs, etc. L'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales dispose que la police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment les troubles de voisinage et tous les actes de nature à compromettre la tranquillité publique. À ce titre et au regard des pouvoirs de police qui sont conférés au maire par le code général des collectivités territoriales (article L. 2212-1), celui-ci peut prendre les mesures appropriées pour mettre fin au trouble de voisinage généré par l'éclairage excessif en question. Par ailleurs, ce principe se trouve renforcé par l'inscription dans le code de l'environnement d'un chapitre consacré aux nuisances lumineuses. Ainsi, l'article L. 583-3 attribue au maire la compétence du contrôle du respect des dispositions réglementaires en matière de nuisances lumineuses et de limitation des consommations d'énergie, à l'exception toutefois des installations communales dont le contrôle relève de la compétence de l'État. Bien que les règlements pris en application de l'article L. 583-2 soient en cours d'élaboration, cet article étaye la base juridique sur laquelle peut s'appuyer le maire pour faire réduire des éclairages excessifs de nature à perturber le voisinage d'une telle installation.

Extrait du journal *La Montagne* 16 mars 2011

la montagne.fr

Uzerche : que les illuminations soient !

JUSTICE : Ils ne voulaient pas que leur demeure soit mise en lumière

Confirmation. Le château Pontier à Uzerche pourra toujours être illuminé. La cour administrative d'appel de Bordeaux vient de trancher dans le même sens que le tribunal de Limoges. Pas facile parfois, de mettre en valeur le patrimoine, surtout lorsqu'il est privé. La municipalité de la Perle du Limousin a pu le constater avec son projet «Uzerche en Lumière». Le château Pontier figurant parmi les monuments historiques dont peut s'enorgueillir la ville, le conseil municipal a décidé en mars 2007 de mettre en place un dispositif d'illumination de la demeure.

Chambre totalement éclairée

Après avoir fait constater par huissier les nuisances des projecteurs (chambre totalement éclairée la nuit...), les propriétaires du château ont demandé à la mairie de mettre un terme au dispositif. Elle est restée muette (*)

Les châtelains ont alors saisi le tribunal administratif. En avril dernier, la juridiction a rejeté leur demande de mettre fin aux il-

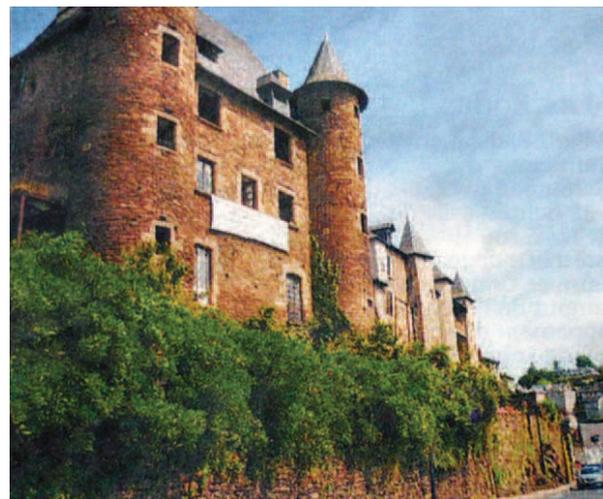
luminations mais, toutefois, leur a accordé 1.500 euros en réparation de leur préjudice. Refusant ce jugement, les propriétaires du Château Pontier ont fait appel devant la cour administrative de Bordeaux. Celle-ci vient donc de confirmer en tous points le jugement de Limoges.

La cour a considéré que la commune « était en droit de procéder à l'illumination d'un bâtiment privé en vue de la mise en valeur du patrimoine » et qu'aucun texte ne lui imposait de demander un accord préalable. Comme les juges de Limoges, la cour a estimé que les illuminations étaient bien à l'origine de nuisances, et que la somme de 1.500 euros constituait «une juste appréciation» du préjudice.

Et la lumière fut!

Bernard Bouillon

(*) Selon la ville d'Uzerche, la modification en novembre 2009 du dispositif d'illumination aurait permis de mettre fin aux troubles constatés en juillet 2008.



FIAT LUX ! La cour administrative d'appel de Bordeaux a définitivement tranché le différend opposant les propriétaires du château Pontier à la ville d'Uzerche. ARCHIVES AGNÈS GAUDIN

Vu dans *Le Monde*, 09/03/11 - 10/03/11 *La Tribune Libération*

L'Europe publie sa politique d'économies d'énergie

Le Plan d'efficacité énergétique 2011, présenté le 8 mars par la Commission européenne, prévoit une série d'incitations, appuyées sur différentes directives et modifications législatives à venir. Les bâtiments publics devront être rénovés thermiquement au rythme de 3 % chaque année. La formation des professionnels du bâtiment dans le domaine de l'efficacité énergétique, renforcée. Les entreprises de services énergétiques qui se rémunèrent sur les gains de consommation qu'elles génèrent chez leurs clients, seront encouragées, les certificats d'économie d'énergie, amplifiés. L'autorisation de nouvelles centrales thermiques sera conditionnée à la mise en place de systèmes combinés d'électricité et de chauffage.

Des engagements volontaires de réduction chez les industries seront encouragés. L'éco-design des appareils électroniques suivra des normes plus sévères. Enfin, la Commission fonde de grands espoirs sur les réseaux électriques intelligents, permettant de mieux gérer la consommation. Côté transport, des systèmes de gestion du trafic sont censés fluidifier celui-ci, et donc diminuer sa consommation.

Ce Plan n'adopte donc pas la résolution votée le 15 décembre 2010 par le Parlement européen demandant un objectif contraignant d'efficacité énergétique d'au moins 20 % en 2020 : « les États membres n'y sont pas favorables. Nous ferons un

point en 2013, et, si à ce moment, il apparaît que l'objectif de 20 % risque de ne pas être atteint, nous proposerons un objectif contraignant pour 2020 », a expliqué au Monde Günter Oettinger, commissaire européen chargé de l'énergie.

Il est vrai que « les États sont réticents à un nouvel objectif obligatoire : ils se disent qu'il va encore falloir investir, sans qu'on voie les bénéfices immédiats », observe Brook Riley, des Amis de la Terre Europe.

Mais, comme le constate elle-même la Commission, l'évolution actuelle conduit à une réduction de la consommation de seulement 10 % d'ici à 2020 et, « tant qu'il n'y a pas d'objectif contraignant, l'efficacité énergétique n'est pas prise au sérieux par les décideurs politiques et économiques », observe Claude Turmes, député Vert luxembourgeois au Parlement européen.

Pourtant, selon les études de la Commission européenne citées dans sa communication, les économies d'énergie « ont le potentiel d'économiser jusqu'à 1 000 euros par ménage chaque année, d'améliorer la compétitivité, de créer jusqu'à deux millions d'emplois et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 740 millions de tonnes ».

Le rôle de l'industrie dans le peu d'enthousiasme de la part des États à renforcer la politique d'efficacité énergétique, n'est pas négligeable, souligne

Hervé Kempf, du Monde, citant de nouveau Claude Turmes : « les compagnies électriques et gazières détestent l'efficacité énergétique, parce que l'énergie économisée n'est pas vendue et donc pas source de profit. Or, alors que le lobby des économies d'énergie n'est pas organisé, les lobbies du gaz et de l'électricité ont l'oreille des ministres de l'énergie »...

Et dans la « Stratégie pour 2050 » de réduction des émissions de GES, présentée en même temps que le Plan d'efficacité énergétique, l'objectif de réduction des gaz à effet de serre reste à 20 % pour 2020, et non 30 % comme le demandaient les députés écologistes.

« Climat : Bruxelles adopte une feuille de route peu contraignante », titre Libération.

« L'Europe veut accélérer la réduction de ses émissions de CO2 », titre La Tribune : « compromis boiteux pour les écologistes mais véritable avancée pour la commissaire au climat Connie Hedegaard », commente dans le quotidien Jérôme Chasnier, précisant que le texte prévoit de porter de 20 % à 25 % le seuil intermédiaire de réduction en 2020, en tenant compte exclusivement des émissions domestiques, le recours aux mécanismes de flexibilité étant exclus.

20/04/11 : *Le Monde* / *Libération* / *Les Échos* / *Le Figaro*; *Le Nouvel Observateur*, 21-27/04/11

L'énergie bon marché, c'est fini

Le gouvernement tranche en faveur d'EDF sur le tarif de rachat de l'électricité

Éric Besson, ministre de l'industrie, a annoncé le 19 avril sur Europe 1 que l'État fixait à 40 euros le kilowattheure au 1er juillet puis à 42 euros à partir du 1er janvier 2012, comme le demandait EDF, le prix auquel celui-ci devra céder 25 % de son électricité nucléaire à ses concurrents, dans le cadre de la loi NOME : « en-dessous de 42 euros, c'est du pillage », avait déclaré Henri Proglio, PDG d'EDF, alors que ses concurrents réclamaient un prix de l'ordre de 35 euros. « Prix de l'électricité : GDF Suez très mécontent », titre Le Figaro.

Ce prix, a précisé M. Besson, tient compte des préconisations de la commission réunie autour de Paul Champsaur, ancien DG de l'Insee, qui recommandaient

un niveau situé entre les exigences d'EDF et celles de ses concurrents...

« Électricité : la victoire éclatante d'EDF », titrent en gros et à la une Les Échos, qui soulignent que cette décision ouvre la porte à de fortes hausses pour les particuliers.

« L'énergie bon marché, c'est fini », titre Le Nouvel Observateur qui explique pourquoi, quelles que soient les mesures temporaires que pourra prendre le gouvernement, le consommateur n'échappera pas, tôt ou tard, à une importante augmentation de ses factures d'électricité, de gaz, d'essence...

Lu sur *Ciel & Espace* février 2011

L'éclairage nocturne pollue les villes

Nos lampadaires sont-ils en train de nous asphyxier ? Des mesures réalisées au-dessus de Los Angeles montrent que l'énergie lumineuse de l'éclairage nocturne augmente de 5% la pollution à l'ozone de la ville californienne. En cause : la fragilité d'un nitrate, NO₃, face au rayonnement. La nuit, cette molécule

a une action primordiale dans les réactions chimiques qui « nettoient » l'air de son ozone. En la détruisant en partie, les lumières urbaines empêchent la molécule de jouer pleinement son rôle. Conclusion : la pollution lumineuse est aussi une (petite) pollution chimique.

Inquiétude du côté de Mont Mégantic, première réserve de ciel étoilé du monde

L'ASTROLab du Mont-Mégantic relance le projet de lutte contre la pollution lumineuse afin de contrer la dégradation du ciel étoilé

Notre-Dame-des-Bois, 16 mars 2011. Confrontée à une dégradation progressive de la qualité du ciel étoilé, la Corporation de l'ASTROLab du Mont-Mégantic a entrepris de relancer le projet de lutte contre la pollution lumineuse, en collaboration avec les MRC du Granit et du Haut-Saint-François, la Ville de Sherbrooke ainsi que l'Observatoire et le parc national du Mont-Mégantic.

Malgré l'engouement suscité en 2007 par la création de la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic, qui englobe un territoire de près de 5 500 km² réparti dans 35 municipalités, on remarque l'apparition d'un nombre croissant de nouveaux dispositifs d'éclairage qui ne tiennent malheureusement pas compte de la réglementation en vigueur afin de limiter les pertes de lumière vers le ciel et le gaspillage d'énergie.

La reconnaissance du statut de réserve de ciel étoilé par « International Dark Sky Association » (IDA), qui fait l'envie de plusieurs autres régions du monde et qui contribue à attirer chez nous de nombreux visiteurs, risque donc de perdre sa raison d'être si rien n'est fait pour remobiliser la population et enrayer les mauvaises pratiques d'éclairage.

Cette problématique a incité les membres du conseil d'administration de l'ASTROLab ainsi que les préfets des MRC du Granit et du Haut-Saint-François, Monsieur Maurice Bernier et Madame Nicole Robert, à tenir récemment un exercice de planification stratégique, afin de se doter d'un nouveau plan d'action, qui sera communiqué et mis en œuvre au cours de la prochaine année.

Le président de la Corporation de l'ASTROLab, Monsieur Bernard Malenfant, ainsi que le directeur du parc national du Mont-Mégantic, Monsieur Pierre Goulet, et le directeur exécutif de l'Observatoire du Mont-Mégantic, Monsieur Robert Lamontagne sont par ailleurs très fiers d'annoncer l'embauche de Monsieur Pierre Brosseau, qui agira à titre de coordonnateur du projet de lutte contre la pollution lumineuse, prenant ainsi le relais de Madame Chloé Legris, qui relève maintenant de nouveaux défis dans le cadre de ses fonctions avec l'équipe de Sherbrooke Innopole.

Pierre Brosseau (coordonnateur du projet de lutte contre la pollution lumineuse), Nil Longpré, Sébastien Giguère, Robert Lamontagne, Jean-Paul Gendron, Bernard Malenfant, Maurice Bernier, préfet MRC du Granit, Nicole Ro-



bert, préfet MRC du Haut St-François, Vincent Desmarais, Martin Aubé, Pierre Goulet.

SOURCE: Pierre Brosseau | Coordonnateur du projet de lutte contre la pollution lumineuse – Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic

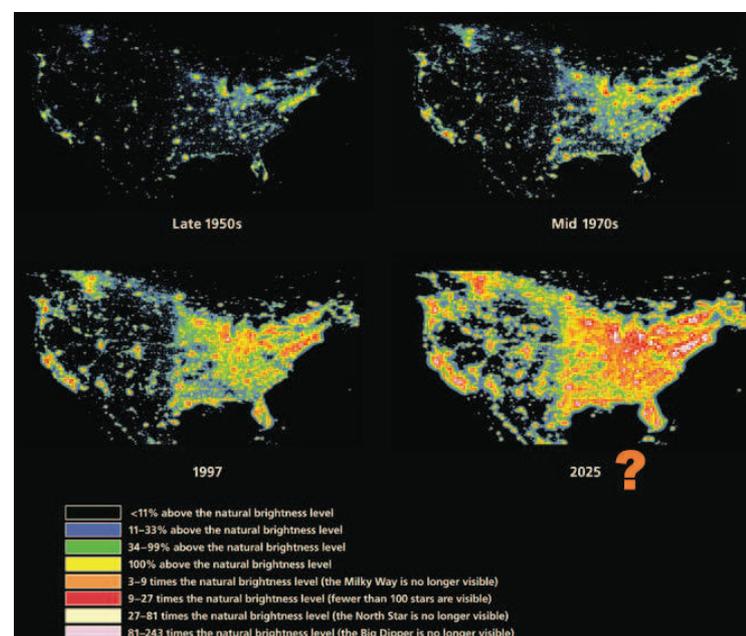
Il semble qu'il faille rester sur la défensive : rien n'est acquis côté limitation de la pollution lumineuse, les mauvaises pratiques revenant à la charge rapidement...

Lu sur Gizmodo.fr 23 mars 2011

La pollution lumineuse au fil du temps

Avez-vous déjà remarqué la différence entre la nuit citadine et la nuit rurale ? Si vous êtes féru d'astronomie, vous le savez très bien : en ville il ne fait jamais vraiment nuit. Cette juxtaposition de clichés ci-contre illustre parfaitement l'étendue du problème :

Il s'agit du territoire des Etats-Unis mais tous les pays fortement urbanisés connaissent les mêmes travers. Et ce n'est pas si anodin que vous pourriez le croire : des études ont montré que ces lumières citadines artificielles perturbaient les migrations des animaux sauvages et détruisaient les composés chimiques mangeurs de smog. Si vous ne l'avez pas fait depuis longtemps, allez vous ressourcer en pleine campagne, dans un endroit où il fait vraiment nuit la nuit. Et profitez-en pour admirer les étoiles invisibles en ville.



Nouméa 02 Juin 2011

Sortir les bébés pétrels du pétrin



Mardi soir, les bénévoles de l'opération SOS pétrels ont organisé une balade nocturne sur la promenade Pierre-Vernier pour sensibiliser la population au problème d'échouages de ces oiseaux.

Depuis quelques semaines en soirée, il n'est pas rare pour les Nouméens de croiser des petits oiseaux à la robe noire égarés et apeurés sur le littoral éclairé de la commune. Pour leur venir en aide, la Société calédonienne d'ornithologie (SCO), à l'origine de l'opération SOS pétrels, organisait mardi soir une excursion nocturne sur la promenade Pierre-Vernier, à la recherche d'éventuels oiseaux. Une opération inédite visant surtout à informer la population sur les gestes à accomplir en cas de rencontre.

Pic

« Nous observons un pic en matière d'échouage pendant les mois de mai et juin, ce qui correspond à la période de fin de nidification et du début des envols, explique Fabrice Cugny, directeur de la Société ca-

lédonienne d'ornithologie (SCO) à laquelle est rattachée SOS pétrels. Attirés par les lumières de la ville, les jeunes puffins du Pacifique, pétrels de Tahiti et pétrels de Gould peuvent avoir du mal à rejoindre leurs parents en mer et s'échouent sur les côtes », où les attendent chats, chiens et rats, mais aussi voitures.

Les chances de survie de ces oisillons, perdus sur une terre qu'ils ne fréquentent qu'en période de reproduction, sont très faibles sans une intervention humaine. « Même lorsqu'ils ne sont pas blessés, les individus de ces espèces n'ont pas assez d'élan sur terre pour prendre de l'altitude car ils se servent de l'air marin pour s'envoler », souligne Béatrice Valette, responsable de l'opération SOS pétrels.



Puisqu'il est responsable de la pollution lumineuse dont sont victimes ces oiseaux, il semble normal que l'homme leur porte secours.

La Lettre d'infos n°51 de *Noé Conservation* Mars 2011

Sauvegarder les papillons et la biodiversité



Le programme « Papillons & Jardin » a pour objectif de sauvegarder des espèces menacées de papillons et leurs milieux naturels associés et de contribuer à inciter chacun d'entre nous à changer nos comportements dans le jardin, en faveur de la biodiversité.

Sauvons les papillons ! Nuisance lumineuse et papillons

L'éclairage urbain est néfaste pour certains insectes nocturnes et en particulier pour les papillons.

La présence permanente de lumière perturbe en effet leurs cycles physiologiques comme l'alimentation, la reproduction et la ponte.

Les lampes à vapeur de mercure utilisées pour l'éclairage public sont particulièrement dangereuses : les rayons ultraviolets qu'elles émettent attirent notamment les papillons qui tournent autour du point lumineux jusqu'à épuisement. Il existe également un effet indirect de la pollution lumineuse sur les populations de papillons : la lumière attire également les prédateurs des insectes (amphibiens, reptiles, chouettes, et chiroptères) qui repèrent d'autant plus facilement leur proie.

Vous aussi, faites profiter la biodiversité de vos lumières : éteignez-les !

E. Lattes

Extrait du magazine *Science & Vie* Mars 2011

Pollution Lumineuse

Elle empêche l'air de se purifier

L'éclairage artificiel des villes détruit les molécules qui purifient l'air, présentes la nuit dans l'atmosphère. Pis, il les transforme: elles deviendront, de jour, des agents polluants !

Pour lutter contre la pollution atmosphérique le jour, réduisons l'éclairage des villes la nuit. Ce pourrait être la leçon à tirer des travaux menés à Los Angeles par Harald Stark. Ce chimiste de la National Oceanic and Atmospheric Administration a découvert que la lumière des lampadaires détruisait des composés chimiques nécessaires au nettoyage naturel de l'atmosphère.

Un impact sur le taux d'ozone

Les victimes de notre phobie du soir ? Les radicaux nitrates. Ces oxydes d'azote neutralisent les composés organiques volatils (COV), vaste famille de polluants en grande partie issus de l'activité humaine. Par leur action épuratrice, les radicaux nitrates sont l'équivalent nocturne des radicaux hydroxyles, ces «détergents de l'atmosphère».

«Les radicaux hydroxyles ne sont présents que le jour; la nuit ce sont les radicaux nitrates qui prennent le relais, explique Harald Stark. On savait que ces radicaux étaient détruits par la lumière du soleil, mais pas que la lumière artificielle avait aussi un effet sur eux.»

Pour le mesurer, Harald Stark a sillonné le ciel de Los Angeles en avion et estimé précisément l'intensité de l'éclairage nocturne. Résultat ? «Les lumières au-dessus de Los Angeles sont certes 10000 fois plus faibles que la lumière du soleil, mais 25 fois plus fortes que celle de la pleine lune», détaille le chercheur. «D'après nos calculs, elles détruisent jusqu'à 5% des radicaux nitrates.» Réduisant d'autant les performances de ce purificateur d'air. Surtout qu'elles le transforment en plus en dioxyde d'azote, un gaz précurseur de l'ozone, célèbre polluant urbain. «L'éclairage nocturne provoque une production un peu plus importante d'ozone», poursuit le chercheur. La quantification n'est pas aisée, mais cette contribution serait de l'ordre de 7%. Un impact suffisant pour expliquer certains dépassements du seuil fixé de pollution à l'ozone. Une des solutions, déjà prônées consiste à privilégier les lampadaires qui n'éclairent que vers le sol.

Autre piste, mais plus difficile à appliquer: passer à un éclairage public... rouge. C'est la seule lumière qui ne possède pas assez d'énergie pour détruire les radicaux nitrates. On savait déjà que la pollution lumineuse gênait l'observation du ciel, perturbant flore et faune et représentait un gaspillage énergétique (voir S&V No.1098 p.76). Voilà qu'elle affecte aussi la capacité de l'air à s'auto-nettoyer. Un effet indésirable de plus...

B.B.

ELLE FAVORISE EGALEMENT LE PALUDISME

La propagation du paludisme, de la leishmaniose et de la maladie de Chagas serait favorisée par l'électrification des campagnes dans les pays tropicaux. Selon Alessandra Barghini, de l'université de São Paulo (Brésil), les insectes vecteurs de ces maladies sont attirés par la lumière artificielle quand, dans le même temps, l'éclairage nocturne modifie les habitudes: les populations passent plus de temps dehors, notamment en début de soirée, lorsque ces insectes sont très actifs, ce qui multiplie les risques de contagion.



① Observé depuis l'espace, l'éclairage nocturne dessine une carte de la pollution lumineuse...

② ...dont il vient d'être démontré, à Los Angeles, quelle contribue à la pollution atmosphérique...

③ ...en augmentant la production d'ozone dans l'air d'environ 7%.

Nouveaux tarifs de cotisation à l'ANPCEN pour 2012

La première ressource d'une association est la cotisation des adhérents. Ce sont les cotisations qui nous donnent l'indépendance à agir.

Ceux qui soutiennent l'association depuis sa création ont pu constater que les cotisations de l'ANPCEN n'avaient pas été modifiées depuis 2001, ce qui est exceptionnel, même parmi les associations. Cependant les coûts relatifs aux adhérents ont augmenté et l'association doit envisager une augmentation de ses cotisations.

Des apports financiers extérieurs ponctuels nous ont permis d'engager un certain nombre d'actions qui sont devenues la vitrine de l'association, « Villes et villages étoilés – la participation au Grenelle de l'environnement – la charte de protection de l'environnement nocturne des communes ». Ces actions ont permis à l'asso-

ciation d'atteindre un niveau de notoriété qu'il serait malvenu de ne pas maintenir.

C'est pour permettre de continuer à agir avec la même efficacité et avec indépendance que le conseil d'administration de l'ANPCEN, à l'occasion de l'assemblée générale de l'association le 17 avril 2011, propose l'adoption d'une nouvelle tarification des cotisations pour l'année 2012 suivant le tableau ci-dessous.

L'ANPCEN est reconnue d'intérêt général, aussi vous pouvez déduire 66 % de votre don ou adhésion, du montant de votre impôt sur le revenu, dans la limite de 20 % des revenus imposables.

Le reçu fiscal délivré pour les revenus d'une année correspond à la période de l'adhésion, c'est à dire l'année civile de janvier à décembre.

Type d'adhérent	Montant Cotisation	Coût réel après déduction fiscale
Particulier	20 €	6,80 €
Etudiant	10 €	
Famille	30 €	10,20 €
Association	35 €	
Collectivité, Entreprise, Organisation	100 €	34,00 €
Donateur	illimité	Déduction fiscale 66%

Adhésion 2011 à l'ANPCEN

Pour la protection du ciel étoilé et de l'environnement nocturne, j'adhère à l'ANPCEN
je recevrai le bulletin «SOS» 4 fois par an : par voie électronique par voie postale

Membre actif : 15 €, Membre de soutien : 25 €, Membre bienfaiteur : 40 € et plus, Don : €
Famille (2 personnes à la même adresse) : 20 €, Etudiant, demandeur d'emploi, -18 ans : 8 €
Membre association adhérente (précisez laquelle) : 12€, Association -100 membres : 25€,
Association +100 membres : 45€, Collectivités, organismes et entreprises : 60€

NOM _____ Prénom _____ Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Tél. _____ courriel _____

Profession _____ s'agit-il d'une 1^{ère} adhésion ? OUI NON

Bulletin à renvoyer avec votre règlement libellé à l'ordre de l'ANPCEN à
ANPCEN / SAF 3 rue Beethoven – 75016 PARIS

pour plus de facilité, vous avez la possibilité d'adhérer directement en ligne par CB ou par virement :
www.anpcen.fr > adhérer à l'ANPCEN

L'ANPCEN est reconnue d'intérêt général, ceci permet de déduire de vos impôts 66% du montant de vos dons ou de votre adhésion, dans la limite de 20 % des revenus imposables selon réglementation en vigueur.

Assemblée Générale à Châteldon

Extrait de *La Montagne* 18 avril 2011

ASSOCIATION

L'importance de la protection du ciel et de la nuit



CHÂTELDON. Tony Bernard, maire de Châteldon, et Guillaume Joubert (au second plan), adjoint, ont accueilli Anne-Marie Ducroux, Paul Blu et Daniel Rousset, respectivement présidente, vice-président et correspondant local de l'ANPCEN.

Une trentaine d'adhérents de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes était réunie hier à Châteldon (Puy-de-Dôme) pour l'assemblée générale annuelle.

Créée en 1995 par une vingtaine d'astronomes, l'ANPCEN, présidée par Anne-Marie Ducroux, compte aujourd'hui près de 1.000 membres répartis dans toute la France.

Son objectif est de faire prendre en compte de l'importance de l'environnement nocturne. « La nuit représente la moitié de la vie, explique Daniel Rousset correspondant lo-

cal de l'association. Par exemple, il existe 3.500 papillons nocturnes contre 357 diurnes. De plus la moitié des pollinisations se font la nuit ».

En 2010, l'ANPCEN a participé à l'élaboration de la loi Grenelle II adoptée en juillet et dont l'article 173 mentionne cet environnement nocturne. Elle est actuellement présente sur une norme de l'AFNOR sur les puissances lumineuses. « Notre objectif n'est pas de plonger les gens dans le noir mais d'avoir un éclairage contrôlé et modéré ». ■

Florence Néel-Farina



photos : Richard Dauvillier et Christophe Martin-Brisset

Composition du Conseil d'Administration :

Election de 3 nouveaux administrateurs : Nicolas Bessolaz, Hervé Gbego et Sabrina Monribot.

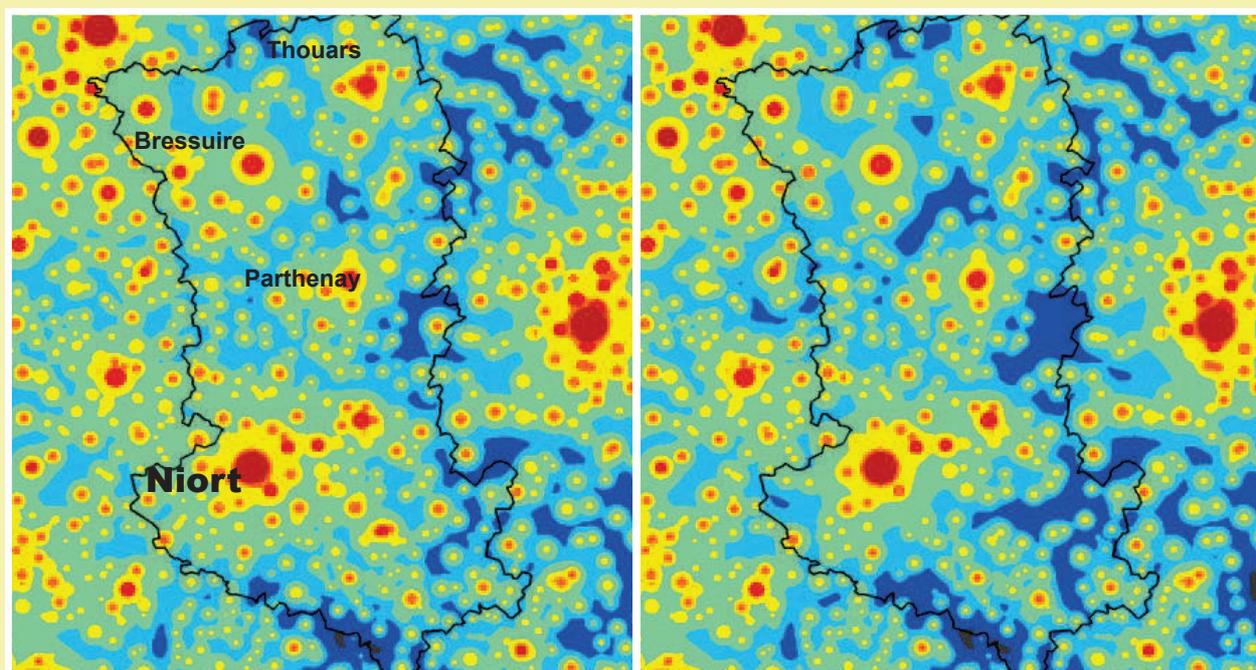
Lors de cette assemblée générale, nous avons également eu le plaisir d'accueillir le maire de Châteldon et Président du PNR Livradois Forez, Tony Bernard et de son adjoint Guillaume Joubert. Il est à signaler que cette commune a engagé une réflexion sur le bon usage de l'éclairage public du bourg et a commencé à mettre en place des actions pour réduire le nombre de points lumineux sur l'ensemble de la commune.



Tony Bernard, Anne Marie Ducroux, Paul Blu et Guillaume Joubert

Extinctions sur le département des Deux-Sèvres

Cartes de pollution lumineuse du département des Deux Sèvres, avant / après extinctions, réalisées avec l'aide de Jean-François Blanchet (correspondant actif du 79) qui a détecté 35 communes pratiquant l'extinction nocturne totale.



Formation ANPCEN du 17 au 19 juin 2011



Le village de Merlieux et Fouquerolles dans le département de l'Aisne, a accueilli du 17 au 19 juin 2011 les participants à la première session de formation des correspondants organisée par l'ANPCEN.

Ils étaient une vingtaine, dont cinq membres du Conseil d'Administration inscrits à ces rencontres, lesquelles se sont avérées très riches et intenses en travaux, et très conviviales par l'esprit qui a régné tout au long de ce grand weekend. On doit cette réussite avant tout à la personnalité et aux capacités d'organisation de Carine Souplet, correspondante du département et à Jean-Michel Lazou, administrateur en charge du réseau des correspondants.

La Présidente Anne-Marie Ducroux qui a rejoint le groupe en milieu de session, a apporté son soutien marqué (elle avait d'ailleurs exprimé la nécessité d'une telle initiative dès sa prise de fonction) et sa grande expertise, en cette période de négociations difficiles avec l'AFNOR et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Le sujet est toujours sensible, s'agissant de la prise en compte de la biodiversité dans les débats sur la pollution et les nuisances lumineuses (décrets du Grenelle II)... La formation et les échanges ont porté sur le cœur de ce sujet.

Ainsi, les participants ont-ils pu approfondir à la fois les questions techniques, juridiques et pratiques liées à l'éclairage, ses composantes et ses effets sur les hu-

mans et leur environnement – et débattre de ces sujets jusque tard dans l'après-midi de vendredi et de samedi, grâce à l'apport de Samuel Challéat, enseignant chercheur en géographie (Université de Dijon) spécialiste de la « nocturnité » et de la « chronobiologie urbaine » et observateur de la « négociation environnementale locale ». Des domaines que notre association a révélés et qu'elle promeut en d'autres termes dans chaque région grâce à son actif réseau de correspondants.

Ces premières rencontres ont aussi permis la mise à jour et l'échange d'expériences multiples et fécondes entre les participants dont la volonté de convaincre, rappelait-on, doit s'appuyer sur des données scientifiquement fondées, des arguments construits et partagés, des positionnements clairement indépendants, dans un esprit de dialogue et de concertation avec les élus, les administrations et les professionnels qu'ils rencontrent.

Au terme de ces journées, l'idée d'un « kit du correspondant », sorte de valise pédagogique, est réapparue avec vigueur... Elle devrait bientôt être réalisée et mise à la disposition de tous les correspondants, lesquels se seront engagés fortement à servir l'esprit et les objectifs de l'ANPCEN, enrichissant l'association par leurs retours d'expériences, la densification et l'animation régulière de leur réseau en région.

Jean-Michel LAZOU

Administrateur ANPCEN / réseau des correspondants